



ACERWC
African Committee of Experts on
the Rights and Welfare of the Child

**45^{ème} SESSION ORDINAIRE DU COMITE AFRICAIN
D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE
DE L'ENFANT (CAEDBE)
07-11 Avril 2025**

**CAEDBE/RPT (XLV)
Original : Anglais**

RAPPORT DE LA SESSION



Table des Matières

INTRODUCTION	5
PARTICIPATION	5
POINT 1 : Questions de procédure et organisation des travaux	6
POINT 2 : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE.....	6
<i>Allocution des représentants des enfants : ITUMELENG TENGTENG, représentant des enfants du Lesotho</i>	6
<i>Allocution de la représentante du Forum des OSC - Mme FELISTUS MOTIMEDI-GAZANGENI...</i>	7
<i>Allocution du Directeur Exécutif du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), M. Gilbert Sebihogo,</i>	7
<i>Allocution du Dr LAILA OMAR GAD : Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA et de l'UNECA</i>	8
<i>Allocution de Hon. Commissaire LITHA MUSYIMI-OGANA, au nom de M. REMY NGOY LUMBU, Président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</i>	8
<i>Allocution de l'Honorable Juge IMANI DAUD ABOUD : Présidente de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.....</i>	9
<i>Allocution de l'Honorable Dr ASHEBIR WOLDEGIORGIS GAYO, Deuxième Vice-Président du Parlement Panafricain</i>	9
<i>Performance des enfants par HLOMPHO MOKHOSE.....</i>	10
<i>Allocution de S.E. l'Ambassadeur AMMA TWUM-AMOAH : Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social</i>	10
<i>Allocution de M. Wilson De ALMEIDA ADÃO : Président du CAEDBE</i>	10
<i>Allocution de Hon. PITSO LESAOANA : Ministre du Genre, de la Jeunesse et du Développement Social, Royaume du Lesotho</i>	11
<i>Discours d'ouverture de Mme la Juge NTHOMENG MAJARA : Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires Parlementaires du Royaume du Lesotho</i>	11
<i>Cérémonie prestation de serment du nouveau membre élu du Comité</i>	12
POINT 3 : Allocution des Etats membres	12
POINT 4 : Allocution des INDH ayant le statut d'affilié.....	12
Point 5 : Recommandations du Forum des OSC.....	13
Point 6 : Présentation du projet SheLeads au niveau Panafricain – ECPAT	14



Point 7 : Allocution des Organisations ayant le statut d'observateur	14
POINT 8 : Allocutions des partenaires au développement.....	16
POINT 9 : Panel sur le lancement de l'étude sur la mise en œuvre des Décisions et des Recommandations du CAEDBE	16
Présentation de l'étude du CAEDBE sur la mise en œuvre des Décisions : conclusions et recommandations clés	17
Défis et opportunités dans le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des organes régionaux des droits de l'Homme : Perspectives de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.....	17
Observation des représentants des enfants sur la mise en œuvre des décisions du CAEDBE	19
POINT 10 : Présentation de la note conceptuelle pour le 35ème anniversaire de la Charte.....	22
POINT 11 : Panel sur le lancement de l'étude sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : Une vue d'ensemble du continent	23
POINT 12 : Présentation des représentants des enfants - Fonds Nelson Mandela pour l'enfance	25
POINT 13 : Plaidoyer pour la soumission du rapport sur la Charte avec la République centrafricaine	26
POINT 14 : Panel sur les enfants en situation de conflit.....	29
POINT 15 : Présentation du rapport thématique sur les pratiques néfastes affectant les droits de l'enfant en Afrique	32
POINT 16 : Présentation par le Département à la Santé, les Affaires Humanitaires et le Développement Social de l'UA sur l'opérationnalisation du Cadre de responsabilisation de l'UA sur l'élimination des pratiques néfastes.....	33
POINT 17 : Financement durable de la protection de l'enfance en Afrique - UNICEF	35
POINT 18 : Les compétences fondamentales en matière de lecture, d'écriture et de calcul (FLN) et les droits et le bien-être de l'enfant - UNICEF	39
POINT 19 : Prévention des abus et de l'exploitation sexuels des enfants - REPSSI	41
POINT 20 : Suivi de la première conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants - ACPF	44
Message des organisateurs de la conférence de Bogota	44



Analyse des engagements pris par les États membres de l'Union africaine	45
Analyse des mécanismes de responsabilité de l'Union africaine et des mécanismes nationaux de responsabilité.....	46
Observations des Organisations de la Société Civile	47
Perspectives et appel à l'action	47
POINT 21 : Audition sur la Communication n° 021, People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi	48
POINT 22 : Audition sur le fond de la Communication N° 024, IHRDA contre la République du Botswana.....	48
POINT 23 : Présentation du budget et des projets.....	48
POINT 24 : Examen des communications en cours	48
POINT 25 : Adoption des décisions.....	49
Communications en cours	49
Documents du Comité	49
Décisions sur les mécanismes spéciaux.....	51
Statut d'affilié.....	51
Statut d'observateur	51
Autres décisions	52
Rapport de session.....	52
Date et lieu de la prochaine session	52

INTRODUCTION

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE/ Comité) a tenu sa 45^{ème} session ordinaire du 07 au 11 avril 2025. Au cours de cette session, le Comité a tenu une session de plaidoyer avec la République Centrafricaine sur la soumission de son rapport initial, Il a lancé ses études sur la mise en œuvre des Décisions et recommandations du CAEDBE et sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : une vue d'ensemble continentale. Le Comité a également organisé plusieurs tables rondes, entre autres une table ronde sur le suivi de la première conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants. En outre, le Comité a tenu des auditions sur des Communications, a examiné des Communications pendantes et divers documents.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la 45^{ème} session ordinaire les membres du Comité, le Vice-Premier Ministre du Royaume du Lesotho, la Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social, les représentants des organes de l'UA, à savoir la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Parlement Panafricain, les représentants des États membres, les représentants de la Commission de l'Union Africaine, les représentants des enfants, les Organisations de la Société Civile, le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme, les représentants des Agences et mécanismes des Nations unies, les organisations affiliées aux Nations unies, ainsi que les Organisations Non Gouvernementales internationales, régionales et locales.

3. Les membres du Comité qui ont participé pour toute la durée à la session sont :

- I. Hon Wilson Almeida Adão- Président
- II. Hon Aver Gavar- Vice-Présidente
- III. Hon Anne Musiwa- Rapporteur
- IV. Hon Hermine Kembo Takam Gatsing
- V. Hon Robert Doya Nanima
- VI. Hon Aboubekrine El Jera
- VII. Hon Poloko Nuggert Ntshwarang
- VIII. Hon Ghislain Roch Estan

IX. Hon Joseph Sunday Sinnah

5. La liste des États membres qui ont participé à la session est la suivante : République Algérienne Démocratique et Populaire, République du Botswana, République du Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Royaume d'Eswatini, République du Kenya, Royaume du Lesotho, République du Malawi, République du Mozambique, République Fédérale Démocratique du Nigeria, République Tunisienne, République du Sénégal, République d'Afrique du Sud, République d'Ouganda, République de Zambie et République du Zimbabwe.

POINT 1 : Questions de procédure et organisation des travaux

6. Avant la cérémonie d'ouverture de sa 45^{ème} session ordinaire, le CAEDBE s'est réuni pour examiner quelques questions préliminaires de procédure. Après avoir inclus un point à l'ordre du jour pour l'adoption de décisions concernant le thème d'un rapporteur spécial, le Comité a adopté l'ordre du jour de la session. Le Comité a également désigné ses membres chargés d'évaluer les demandes de statut d'observateur et de statut d'affilié.

POINT 2 : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

Allocution des représentants des enfants : ITUMELENG TENGTENG, représentant des enfants du Lesotho

7. Itumeleng Tengteng, une jeune fille de 14 ans du village d'enfants SOS de Quthing, au Lesotho, s'est exprimée au nom des enfants du Lesotho et de toute l'Afrique. Elle a remercié le Comité pour les efforts visant à protéger les droits de l'enfant, mais a également mis l'accent sur les violations actuelles, notamment le mariage des enfants, la traite des êtres humains et la violence. Itumeleng a souligné que les enfants méritent de vivre en paix et d'être protégés, et non violés, et a appelé à une action collective allant au-delà des efforts du gouvernement. Elle a également attiré l'attention sur l'impact de la pauvreté sur l'éducation et le bien-être des enfants, et a appelé à un soutien accru aux enfants handicapés afin de garantir l'égalité des chances pour tous.

Allocution de la représentante du Forum des OSC - Mme FELISTUS MOTIMEDI-GAZANGENI

8. Mme Felistus Motimedi-Gazangeni, représentant le Forum des Organisations de la Société Civile (OSC), a prononcé une déclaration au nom des OSC œuvrant pour les droits de l'enfant sur le continent. Elle a reconnu et salué l'engagement du Comité en faveur de la participation des enfants, de la prise de décision par les enfants et des efforts en cours pour faire respecter la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Mme Felistus a également insisté sur la nécessité de préserver l'espace civique pour les OSC travaillant dans le domaine des droits de l'enfant. Tout en se félicitant des progrès accomplis dans la défense de la protection des enfants, en particulier dans les zones de conflit comme le Soudan et la RDC, elle a exprimé de vives inquiétudes quant au rétrécissement de l'espace civique, à l'insuffisance des financements, à l'utilisation insuffisante des données dans l'élaboration des politiques, à la menace croissante de l'exploitation en ligne et aux obstacles systémiques auxquels sont confrontés les groupes marginalisés, en particulier les adolescentes. La déclaration appelle à l'inclusion des acteurs locaux des droits de l'enfant dans les processus du Comité et réitère l'engagement du Forum des OSC à faire progresser la justice, l'éducation et la dignité pour chaque enfant en l'Afrique.

Allocution du Directeur Exécutif du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), M. Gilbert Sebihogo,

9. M. Gilbert Sebihogo, Directeur Exécutif du RINADH, a réaffirmé l'engagement du réseau à promouvoir les droits de l'enfant en l'Afrique. Il s'est inquiété de l'augmentation des violations dans les régions touchées par les conflits, notamment le recrutement d'enfants, les enlèvements et les violences sexuelles, et a appelé à un renforcement des efforts de protection. Il a également souligné l'impact du changement climatique sur les enfants, où les perturbations scolaires ont accru la vulnérabilité au travail des enfants et aux mariages des enfants. Il a également salué la prochaine observation générale du Comité sur l'éducation et a appelé à des systèmes inclusifs et résilients qui donnent la priorité aux enfants. M. Sebihogo a salué le travail du Comité sur les pratiques néfastes et le changement climatique, encourageant les politiques et la planification sensibles aux besoins des enfants. Enfin, il a souligné le rôle clé des INDH dans la mise en œuvre des Décisions du Comité et a réaffirmé la volonté du RINADH de collaborer à la pleine réalisation des droits de l'enfant dans le cadre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant.

Allocution du Dr LAILA OMAR GAD : Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA et de l'UNECA

10. Dr Laila Oumar Gad, Représentante du Bureau de l'UNICEF auprès de l'Union Africaine et de l'UNECA, a félicité le Comité à l'occasion de la Session et du 35ème anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Reconnaisant les progrès significatifs accomplis dans la promotion des droits de l'enfant sur le continent, elle a souligné la nécessité urgente de s'attaquer à des problèmes de plus en plus graves, qui augmentent la vulnérabilité des enfants et compromettent les services essentiels tels que l'éducation, la santé, la nutrition et la protection. Dr Gad a souligné que sans investissements publics adéquats et durables, même les cadres juridiques les plus solides ne peuvent avoir un impact significatif et a appelé les États membres à donner la priorité à un financement accru et équitable des services destinés aux enfants, à améliorer les mécanismes de responsabilité et à accélérer la ratification et la soumission des rapports sur la mise en oeuvre de la Charte. Elle a également exhorté le Comité à aborder de manière proactive les questions émergentes telles que le changement climatique. Dr Gad a conclu en réaffirmant l'engagement ferme et permanent de l'UNICEF à travailler en partenariat avec le Comité et l'Union africaine pour veiller à ce que chaque enfant en Afrique soit protégé, autonomisé et capable de s'épanouir.

Allocution de Hon. Commissaire LITHA MUSYIMI-OGANA, au nom de M. REMY NGOY LUMBU, Président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

11. S'exprimant au nom de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, l'Hon. Litha Musyimi-Ogana a réaffirmé l'engagement de la Commission à faire progresser les droits et le bien-être des enfants africains. Elle a félicité le CAEDBE pour son leadership et a souligné le besoin urgent de renforcer les efforts conjoints pour protéger les enfants des effets dévastateurs de la faim, des conflits, de l'exploitation et des crises liées au climat. Soulignant la persistance des violations, en particulier dans les pays confrontés à des conflits comme le Soudan et la RDC, elle a appelé à la pleine mise en oeuvre des cadres juridiques de protection, y compris la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Malgré les progrès réalisés dans l'établissement de normes juridiques, de nombreux défis persistent, tels que les pratiques traditionnelles néfastes, les normes sociales enracinées et l'application inadéquate de la Loi. L'Hon. Musyimi-Ogana a souligné la nécessité pour tous les États africains de ratifier et de mettre en oeuvre la Charte, en veillant à ce que les droits de l'enfant se traduisent par des politiques et des résultats concrets. Elle a exhorté les États et les parties prenantes à utiliser les Observations Générales conjointes sur l'élimination du mariage des enfants et des Mutilations Génitales Féminines, et à respecter les engagements pris dans le cadre de

l'Agenda 2063. Elle a conclu par un appel à la collaboration, affirmant l'engagement de la Commission à soutenir le Comité dans la construction d'une Afrique où chaque enfant s'épanouit dans la dignité, la protection et les opportunités.

Allocution de l'Honorable Juge IMANI DAUD ABOUD : Présidente de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

12. Mme la Juge Imani Daud Aboud, Présidente de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, a délivré un message de solidarité saluant le travail essentiel du Comité en matière de protection des droits de l'enfant. Elle a souligné l'étroite collaboration entre la Cour africaine, la Commission africaine et le Comité, citant des initiatives conjointes telles que des réunions, des échanges de personnel juridique et des réponses communes aux réformes de l'UA. La Juge Aboud a rappelé une affaire récente concernant la politique scolaire de la Tanzanie à l'égard des jeunes filles enceintes, dans laquelle la Cour s'est référée à la compétence du Comité, ce qui témoigne d'un respect mutuel et d'une coopération. Elle a exhorté les États membres à renforcer la protection des droits de l'enfant en adhérant au protocole de la Cour et en déposant la déclaration au titre de l'Article 34, paragraphe 6. Saluant les études du Comité sur la mise en œuvre des Décisions et le changement climatique, elle a souligné l'importance d'unir les efforts pour faire entendre la voix des enfants et faire progresser leurs droits. Etant à la fin de son mandat, elle a exprimé sa confiance dans le leadership continu du Comité, affirmant que l'avenir de l'Afrique dépend de la protection de ses enfants.

Allocution de l'Honorable Dr ASHEBIR WOLDEGIORGIS GAYO, Deuxième Vice-Président du Parlement Panafricain

13. Dr Ashebir Woldegiorgis Gayo, Deuxième Vice-Président du Parlement Panafricain (PAP), a reconnu dans son allocution le problème de la violence à l'encontre des enfants sur le Continent, qui va des abus physiques et émotionnels à la négligence, en passant par le travail des enfants, l'exploitation, la traite et l'esclavage, ainsi que son impact négatif sur les enfants. Il s'est dit préoccupé par les statistiques et par la nécessité urgente de lutter contre la violence à l'égard des enfants, car elle crée un cycle de préjudices qui affecte les générations futures. Le 2^{ème} Vice-Président Dr Gayo a réaffirmé l'engagement du PAP à défendre les droits de l'enfant, à œuvrer à l'harmonisation des cadres juridiques continentaux et à la redevabilité des États membres pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations aux niveaux national, régional et continental. L'accent a été mis sur l'importance de la collaboration entre le Parlement et le Comité pour réaliser des progrès dans la protection des droits de l'enfant, en particulier des filles contre les mariages précoces et les Mutilations Génitales Féminines. Le Vice-Président Dr Gayo a

déclaré qu'il fallait considérer les questions relatives aux droits de l'enfant non seulement comme une question de droits de l'Homme, mais aussi comme une question de développement, et qu'il était nécessaire d'adopter une approche de leadership plus transformatrice pour relever ces défis. Il a conclu son allocution en rappelant que le devoir de protéger chaque enfant africain est un devoir commun qui requiert urgence et détermination.

Performance des enfants par HLOMPHO MOKHOSE

14. Un représentant des enfants, Hlompho Mokhose, du Lesotho, a interprété un poème en anglais et en sesotho sur les droits et les responsabilités de l'enfant africain.

Allocution de S.E. l'Ambassadeur AMMA TWUM-AMOAH : Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social

15. Son Excellence l'Ambassadeur Amma Twum-Amoah, Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social, a salué le travail du Comité dans la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, et sa collaboration avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Son Excellence a félicité les États membres qui ont adopté et transposé la Charte. Elle a exprimé son inquiétude quant aux pratiques néfastes et à la consommation de substances qui nécessitent une intervention précoce et des services de soutien accessibles tels que les soins de santé, l'éducation, les services de base en tant que déterminants structurels du bien-être des enfants. Elle a ensuite célébré l'adoption du Protocole à la Charte Africaine sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie par le Conseil exécutif de l'Union africaine comme un moment décisif pour les enfants nés dans des situations de déplacement sans identité légale. En conclusion, son Excellence a appelé toutes les parties prenantes à faire en sorte que les enfants africains ne se contentent pas de survivre, mais s'épanouissent.

Allocution de M. Wilson De ALMEIDA ADÃO : Président du CAEDBE

16. M. Wilson De Almeida Adao a prononcé son allocution de bienvenue et a exprimé sa gratitude au gouvernement du Lesotho pour avoir abriter la session, ainsi qu'aux partenaires qui ont apporté leur soutien au Comité. Il a évoqué les activités d'inter-session du Comité, à savoir la réunion des quatre groupes de travail, la retraite destinée à valider le nouveau plan stratégique du Comité et l'ordre du jour de la session, qui prévoit le lancement de deux rapports sur le changement climatique et la mise en œuvre des

décisions du Comité. En outre, il a annoncé l'organisation de plusieurs tables rondes et présentations sur les enfants et les conflits, le financement durable et les pratiques néfastes. M. Wilson a évoqué le travail que le Comité va entreprendre en rapport avec le thème de l'UA sur les réparations et de la JEA et la planification et la budgétisation en faveur des enfants, ainsi qu'avec le 35ème anniversaire de la Charte. En conclusion, il a appelé toutes les parties prenantes à traduire leurs engagements en actions, a exhorté les États membres à rendre compte de leurs obligations et les Organisations de la Société Civile à faire entendre la voix des enfants sur les questions qui affectent leur bien-être.

Allocution de Hon. PITSO LESAOANA : Ministre du Genre, de la Jeunesse et du Développement Social, Royaume du Lesotho

17. Hon. Pitso Lesaoana, Ministre du Genre, de la Jeunesse et du Développement Social, dans son allocution de bienvenue, a exprimé sa gratitude et sa fierté d'abriter le secrétariat du Comité, ainsi que la volonté du gouvernement de continuer à soutenir le travail du Comité en sa qualité de gardien de la protection et du bien-être des enfants au Lesotho. Il a déclaré que la session avait été l'occasion de rappeler la profonde responsabilité collective des parties prenantes dans l'obligation de faire respecter les droits de l'enfant. En conclusion, il a fait remarquer que le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, s'engageait à poursuivre ses efforts en matière de protection et de bien-être des enfants, et il a invité l'Hon. Vice-Première Ministre à prononcer son allocution d'ouverture.

Discours d'ouverture de Mme la Juge NTHOMENG MAJARA : Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires Parlementaires du Royaume du Lesotho

18. La Vice-Première Ministre, l'Hon. Nthomeng Majara, a rappelé dans son allocution que les enfants étaient autrefois exclus des discussions qui avaient un impact sur leur vie, mais que cette situation avait changé grâce aux efforts des parties prenantes, telles que le Comité, sur l'importance de l'inclusion et de la participation des enfants. Mme. Majara a célébré la ratification par le Lesotho de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et a déclaré qu'il s'agissait d'un engagement à protéger et à respecter les droits et le bien-être des enfants basothos. L'Hon Majara s'est déclarée préoccupée par les statistiques récentes concernant la violence à l'encontre des enfants au Lesotho, qu'il s'agisse de mariages d'enfants, de traite, de violences sexuelles ou de meurtres de jeunes enfants, alors que le Lesotho s'était engagé, lors de la convention de Bagota, à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Elle a indiqué que le Lesotho avait élaboré un plan de lutte et de réponse pour mettre fin à la violence contre les enfants, qui

est actuellement mis en œuvre, mais qu'en raison du fléau de la violence, des efforts supplémentaires sont nécessaires. L'Hon Majara a évoqué le thème de la JEA sur la planification et la budgétisation en faveur des enfants et a réitéré la nécessité pour les gouvernements d'investir en priorité dans les droits et les besoins des enfants. S'exprimant sur la célébration du 35ème anniversaire de la Charte, elle a déclaré que la CADBE avait créé une plateforme permettant aux États membres de partager leurs bonnes pratiques, et qu'il était du devoir collectif de tous de protéger les enfants qui ont le droit de vivre en paix. En conclusion, l'Hon Majara a souhaité aux participants à la session des délibérations fructueuses et l'a déclarée officiellement ouverte.

Cérémonie prestation de serment du nouveau membre élu du Comité

19. L'honorable Joseph Sunday Sinnah a prêté serment en tant que nouveau membre du Comité pour un mandat allant jusqu'en février 2026.

POINT 3 : Allocution des Etats membres

20. Les Etats membres suivants, à savoir la République du Burundi, la République du Congo, la République du Tchad, la République Démocratique du Congo, le Royaume d'Eswatini, la République du Kenya, la République du Mozambique et la République Fédérale du Nigeria ont prononcé des allocutions. Les États membres ont présenté de brefs rapports d'avancement sur les initiatives prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Charte tout en soulignant l'augmentation des défis auxquels sont confrontés les enfants en raison des conflits en cours et du changement climatique. Les États membres ont également formulé des recommandations sur la façon dont le Comité et les États membres peuvent collaborer à la protection des droits des enfants en Afrique.

POINT 4 : Allocution des INDH ayant le statut d'affilié

21. Les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) ayant le statut d'affiliées à savoir la Côte d'Ivoire et le Cameroun ont fait de brèves allocutions. Les INDH ont fait des remarques sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Charte et la protection des droits de l'enfant. Elles ont également souligné les défis qui restent à relever, notamment en ce qui concerne les enfants dans les conflits, l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, les grossesses d'adolescentes, les mutilations génitales

féminines et les mariages d'enfants. Elles ont conclu en formulant des recommandations à l'intention du Comité et des États membres, notamment en ce qui concerne la sensibilisation intensive des parents à la santé sexuelle et génésique, la participation des enfants et le renforcement des capacités.

Point 5 : Recommandations du Forum des OSC

22. Le Forum des OSC a réitéré son engagement à soutenir le CAEDBE dans son mandat de protection des droits et du bien-être des enfants. Le Forum des OSC a fait part de ses préoccupations concernant les crises humanitaires au Soudan, la réduction de l'espace civique et du financement, le manque de politiques fondées sur des preuves, les adolescentes enceintes et la violence à l'encontre des enfants.

23. Sur la base de ces questions, le Forum des OSC a formulé des recommandations, parmi lesquelles la collaboration entre le gouvernement et la société civile en vue d'élaborer une politique de réparation pour les enfants affectés par les conflits, la promotion du statut d'observateur pour au moins une OSC de chaque État membre de l'UA, la création d'un fonds pour les enfants affectés par le changement climatique et la réforme de la politique de développement de la petite enfance. Parmi les autres recommandations figurent le renforcement de la participation des enfants, l'adoption de Lois interdisant les Mutilations Génitales Féminines, la collaboration entre les gouvernements, les OSC et le secteur privé, la protection des enfants dans l'espace numérique, l'élaboration d'indicateurs de suivi de la santé génésique des adolescents dans le cadre du programme, l'augmentation des ressources pour améliorer la fourniture de services aux enfants et l'investissement dans les systèmes de données.

24. En outre, un représentant des enfants a fait une déclaration sur les résultats du forum des enfants qui s'est tenu le 29 mars 2025. Cette déclaration mettait en lumière la vision du Forum des enfants, les problèmes et les défis auxquels sont confrontés les enfants, notamment le mariage des enfants, la discrimination à l'égard des enfants handicapés, le changement climatique et l'absence de participation des enfants à la prise de décision. Le Forum des enfants a formulé des recommandations telles que l'éducation de tous les enfants, y compris les adolescentes enceintes, l'élaboration de politiques visant à mettre fin au mariage des enfants, la création d'espaces sûrs pour les enfants, l'action en faveur du climat, l'adoption de Lois protégeant les enfants dans le monde numérique et la garantie d'un accès aux soins de santé pour tous les enfants.

Point 6 : Présentation du projet SheLeads au niveau Panafricain – ECPAT

25. Mme Nancy Barasa, représentante de Conseil d'administration Panafricain de SheLeads a présenté le travail du projet qui consiste à accroître la participation des filles et des femmes à la prise de décision et à la transformation des normes de genre. Le projet s'étend de 2021 à 2025 et se concentre particulièrement sur l'Ouganda, l'Éthiopie, le Kenya, le Ghana, la Sierra Leone et le Liberia. ECPAT International, le bureau de liaison de l'UA de Plan International, FEMNET, TDH et DCI sont les collaborateurs qui ont créé un espace de participation pour les filles et les jeunes femmes. Le projet est censé aborder les questions liées à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne (OSEA) et à la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV). Il s'agit notamment de la normalisation de la violence en ligne, de l'insuffisance des connaissances numériques et de la sensibilisation, de la stigmatisation culturelle et sociale, de la faiblesse des cadres juridiques et de l'échec du système en matière de signalement.

26. Plusieurs recommandations ont été formulées pour remédier à ces problèmes. Il s'agit du renforcement du mécanisme de protection juridique, de l'investissement dans l'éducation, de l'amélioration des mécanismes de signalement et du rôle du CAEDBE en tant que fer de lance de la mise en œuvre et du suivi de ces recommandations.

Point 7 : Allocution des Organisations ayant le statut d'observateur

27. Les Organisations de la Société Civile qui ont un statut d'observateur auprès du Comité ont fait des allocutions sur le travail qu'elles entreprennent, les défis auxquels elles sont confrontées et les recommandations. Il s'agit des OSCs suivantes : African Child Policy Forum (ACPF), Save the Children International, Plan International, World Vision International, SOS Children's Village, Institute for Human Rights and Development (IHRDA), Equality Now, Center for Reproductive Rights, Graca Machel Trust, LUMOS Foundation, Child Helpline International, Amnesty International, Centre for Child Law, FAWE, Human Rights Watch, REPSSI, AfriChild Centre, Center for Human Rights, Center for Reproductive Rights, Child Fund, Uganda Child Rights NGOs Network, Winford Center for Children and Women, Terre des hommes (TDH), Zimbabwe National Council for the Rights and Welfare of the Child, Hope and Homes for children et World Vision. Les recommandations formulées sont les suivantes :

- Accélérer l'adoption de l'observation générale sur les enfants privés de soins parentaux. ;
- Élaborer des recommandations politiques pour des normes de qualité minimales pour toutes les options alternatives de prise en charge des enfants en Afrique, sur



la désinstitutionalisation des enfants sans prise en charge parentale et sur le cadre de transition ;

- Encourager les États membres à adopter des interventions intégrées pour lutter contre la violence à l'égard des enfants dans le contexte de la prévention de la séparation familiale et à intégrer la parentalité positive dans les efforts de réforme de la prise en charge ;
- Exhorter la République de Guinée à garantir l'accès à la justice, un soutien psychosocial et médical immédiat et à long terme aux enfants victimes de la force illégale, à entreprendre des enquêtes indépendantes sur les meurtres d'enfants et les blessures causées par la force excessive, à garantir des réparations et à prévenir de futures violations ;
- Demander instamment l'ouverture des écoles, des processus de paix menés localement et donnant la priorité aux enfants, l'accès humanitaire et la protection des civils ;
- Encourager la participation active des enfants et des adolescentes dans tous les domaines, y compris dans la politique climatique ;
- Exhorter les États membres à réviser, mettre à jour et promulguer des Lois et des politiques en matière de santé mentale, avec une forte obligation de rendre compte de la mise en œuvre et de l'allocation des ressources ;
- Envisager la création d'un groupe de travail sur la santé mentale des enfants et des adolescents, d'un groupe de travail ou d'un rapporteur spécial sur la budgétisation des enfants et d'un groupe de travail sur la faim et la nutrition des enfants ;
- Élaborer un cadre sur le droit à l'éducation pour les filles enceintes et les mères adolescentes ;
- Encourager les États à accélérer leurs efforts pour mettre fin aux Mutilations Génitales Féminines, au mariage des enfants et aux violences sexuelles, y compris les violences en ligne, notamment en renforçant l'engagement politique, en appliquant les lois et en donnant la priorité aux politiques axées sur les survivants ;
- Encourager la signature et la ratification du protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à la nationalité et à l'éradication des cas d'apatridie en Afrique (le protocole sur la nationalité) ;
- Encourager les États parties à utiliser les lignes directrices sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants en Afrique lors de l'élaboration de leurs politiques et stratégies nationales visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants.

POINT 8 : Allocutions des partenaires au développement

28. Dr Tobias Thiel, Directeur de la Délégation de la GIZ auprès de l'Union africaine, a commencé par souligner la coopération de longue date et de confiance entre la GIZ auprès de l'Union africaine (financée par le Ministère Fédéral allemand de la coopération économique et du développement) et le Comité, qui s'étend sur plus d'une décennie. Il a félicité le Comité pour les excellents progrès réalisés récemment.

29. Il a déclaré que leur coopération, en particulier dans le cadre du projet AWARE (Promotion des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes en Afrique), a contribué à renforcer les capacités institutionnelles et programmatiques du CAEDBE en vue de la réalisation d'une « Afrique digne des enfants ». Leurs efforts conjoints se concentrent sur les défis et les besoins spécifiques des filles, en veillant à ce que leurs droits soient prioritaires dans les politiques et les pratiques afin de promouvoir leur bien-être et l'égalité.

30. La coopération entre la GIZ et le CAEDBE se concentre spécifiquement sur le renforcement de la procédure de Communication, y compris la mise en œuvre des Décisions du Comité, et la promotion des droits des filles par le biais d'initiatives qui construisent un écosystème solide pour les droits des filles. Il a réaffirmé l'engagement ferme de la GIZ à soutenir les efforts institutionnels et programmatiques du CAEDBE, en particulier ceux visant à faire progresser les droits des filles en Afrique, y compris l'accès à la justice réparatrice dans le contexte du thème de l'année 2025 de l'UA.

31. Le Dr Thiel a conclu en appelant à des efforts délibérés pour traiter les questions affectant toutes les filles, y compris les filles vivant avec un handicap, et a réitéré l'engagement continu de la GIZ à soutenir le travail du Comité. Il a souhaité aux participants des délibérations fructueuses menant à des résultats tangibles pour les filles du continent.

POINT 9 : Panel sur le lancement de l'étude sur la mise en œuvre des Décisions et des Recommandations du CAEDBE

32. Le panel a été modéré par l'Hon. Robert Nanima, Président du groupe de travail du CAEDBE sur la mise en œuvre des décisions. L'Hon. Robert a remercié les différentes parties prenantes présentes en déclarant que la non-application ou l'application partielle des décisions devient de plus en plus l'un des défis les plus pressants auxquels le CAEDBE est confronté et que ce problème n'est pas propre au Comité, puisque d'autres organismes régionaux de défense des droits de l'Homme sont confrontés à des défis similaires. Il a indiqué que l'objectif du panel de discussion, outre le lancement de l'étude, était de discuter de solutions concrètes à ces défis.

Présentation de l'étude du CAEDBE sur la mise en œuvre des Décisions : conclusions et recommandations clés

33. Mme Aouatef Mahjoub, Chercheuse juridique au Secrétariat du CAEDBE, a donné un aperçu général de l'étude, et a détaillé le contexte, la portée, la méthodologie, les principales conclusions et recommandations de l'étude. Dans sa présentation, elle a indiqué que l'étude représente une étape importante dans les efforts du Comité pour identifier les défis et les opportunités pour une meilleure mise en œuvre de ses décisions et recommandations. Elle a également indiqué que les conclusions de cette étude mettaient en évidence des domaines clés pour renforcer les approches du Comité afin de garantir que ces décisions et recommandations se traduisent par des changements réels et significatifs pour les enfants sur le terrain.

Défis et opportunités dans le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des organes régionaux des droits de l'Homme : Perspectives de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples

34. La Commissaire Litha Musyimi-Ogana a commencé son intervention en appréciant l'opportunité du lancement de l'étude, notant que ses conclusions et recommandations sont très pertinentes non seulement pour le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant mais aussi pour les institutions régionales des droits de l'Homme à travers le continent et au-delà. En illustrant les efforts de la Commission africaine, l'Hon. Musyimi-Ogana a souligné les mesures et mécanismes concrets mis en place pour renforcer le suivi de la mise en œuvre de ses décisions et recommandations avec les États parties. Tout en observant qu'en dépit de ces efforts, la plupart de ses décisions et recommandations restent largement inappliquées, elle a noté qu'il s'agit d'une réalité répandue dans tous les systèmes de droits de l'Homme en Afrique. Elle a également attiré l'attention sur plusieurs facteurs identifiés par les experts, et repris dans l'étude, comme étant des obstacles majeurs à une mise en œuvre efficace. Au-delà des défis posés par les États parties, l'Hon. Musyimi-Ogana a également reconnu les lacunes internes des organismes de défense des droits de l'Homme, notamment la nécessité de mettre en place des pratiques de suivi plus efficaces. Elle a également souligné le manque général de sensibilisation et la formation limitée au niveau national concernant les mandats, les procédures et les activités des mécanismes régionaux des droits de l'Homme, la faiblesse du contrôle politique exercé par les organes politiques de l'UA, l'engagement limité des INDH et des OSC, l'insuffisance des dotations budgétaires et la mauvaise coordination entre les organes des droits de l'Homme, ainsi que l'instabilité politique, la faible gouvernance et les inégalités persistantes qui continuent d'entraver la mise en œuvre effective des droits de l'Homme.

35. Pour relever ces défis, l'Honorable Commissaire Musyimi-Ogana a attiré l'attention sur la liste complète des recommandations contenues dans l'étude du Comité. En conclusion, l'Hon. Musyimi-Ogana a souligné l'importance d'une budgétisation adéquate pour soutenir les efforts de mise en œuvre et a encouragé toutes les parties prenantes à tirer parti du soutien institutionnel et politique disponible afin de combler le fossé persistant entre les engagements et l'action.

Le rôle des OSC et des ONG qui ont déjà soumis des Communications dans le suivi de la mise en œuvre des décisions et des recommandations du CAEDBE : perspectives du Centre pour les droits reproductifs

36. M. Martin Onyango, Directeur associé des stratégies juridiques pour l'Afrique au Centre for Reproductive Rights, a fait une intervention sur l'expérience et l'implication du centre dans le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des décisions du CAEDBE. Il a commencé par reconnaître que la décision de 2022 sur la communication 0012/Com/001/2019 n'est pas entièrement mise en œuvre. Dans le cadre du processus de mise en œuvre, il a mentionné les étapes initiales impliquant l'engagement des acteurs étatiques, en particulier les réunions avec divers ministères du gouvernement pour assurer une compréhension commune de la décision et de ses résultats, ainsi que la collaboration avec les OSC pour identifier les lacunes et développer un plan de mise en œuvre et coordonner les actions avec les acteurs étatiques et non étatiques du point de vue de l'OSC. Il a également souligné les efforts du CRR pour impliquer les enfants en tant que détenteurs de droits en simplifiant et en diffusant les recommandations par le biais de documents et de matériel audiovisuel, en ciblant particulièrement les filles et les adolescents.

37. En ce qui concerne les défis, il a souligné que depuis 2022, plusieurs questions clés ont été soulevées, notamment le manque de sensibilisation à la décision par les communautés concernées. Il a également noté que si les projets de politiques ont été cités comme une mise en œuvre, les changements structurels tels que les réformes juridiques et les réparations pour les victimes n'ont pas été abordés et ne se sont donc pas traduits par des actions tangibles. Il a également souligné l'adhésion partielle à la décision, la préférence étant donnée à la mise en œuvre des recommandations relatives à l'éducation plutôt qu'à d'autres aspects fondamentaux de la décision liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SRHR). Il a souligné l'importance de la collaboration et a reconnu que le gouvernement tanzanien avait démontré son engagement en participant aux consultations sur la mise en œuvre et à l'audition formelle du CAEDBE. Il a salué la persévérance et la cohérence, soulignant que même des progrès progressifs, tels qu'une seule politique révisée ou la réforme d'une seule école, créent une dynamique. Dans son appel à l'action, il a exhorté les OSC à investir dans le suivi à long

terme au-delà des communications et a demandé au CAEDBE d'effectuer des visites de suivi dans les pays et de publier les résultats.

Observation des représentants des enfants sur la mise en œuvre des décisions du CAEDBE

38. La Princesse Jasmeen Mavura, représentante des enfants de Tanzanie, a fait part de ses observations personnelles sur l'impact de la décision du CAEDBE sur les enfants impliqués dans les affaires, en particulier les adolescentes. Elle a souligné qu'à la suite de la décision et des efforts de plaidoyer soutenus des ONG et des organisations internationales, les mères adolescentes sont désormais en mesure de réintégrer l'école et de poursuivre leurs études. Elle a noté les développements positifs du gouvernement dans le système éducatif, y compris l'intégration des compétences de vie et de l'éducation aux droits de l'Homme dans le programme national et les directives de réinsertion publiées en 2022 à la suite de l'inversion de la politique. Elle a également mentionné des mesures de soutien telles que la ligne téléphonique gratuite d'aide aux enfants (116), le « Projet Mabinti » et les campagnes de sensibilisation de la communauté qui visent à réduire la stigmatisation et à promouvoir le droit des filles à l'éducation.

39. Malgré des progrès notables, la princesse Jasmeen Mavura a souligné les défis persistants, en particulier dans les zones rurales où les tabous entravent l'accès à l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, et où les infrastructures sanitaires limitées exacerbent les risques. Elle a noté l'absence de systèmes de soutien structurés, notamment de services de conseil et de services psychosociaux. En conclusion, elle a décrit les mécanismes qui soutiennent actuellement le retour à l'école des mères adolescentes, y compris un délai de deux ans après l'accouchement pendant lequel les filles peuvent se réinscrire, souvent précédé de conseils. En outre, elle a souligné l'importance de concilier les responsabilités académiques et parentales, et a appelé à la mise en place de systèmes plus solides pour aider les jeunes mères à concilier les deux.

Défis et opportunités dans le suivi de la mise en œuvre des décisions des organes africains des droits de l'Homme : Perspectives de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

40. Dr Micha Wiebusch, juriste principal à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples et chef par intérim de l'Unité de suivi de la mise en œuvre et de la conformité, a souligné le besoin crucial de données pour suivre la mise en œuvre des décisions en matière de droits de l'Homme. Il a souligné l'importance d'une collaboration renforcée

entre les organes de l'UA, les OSC, les institutions nationales des Droits de l'Homme et les tribunaux nationaux pour générer, gérer et diffuser ces données de manière efficace.

41. En soulignant les pratiques et les mécanismes de la Cour en matière de suivi de la mise en œuvre des décisions, il a mis l'accent sur le suivi politique de la Cour africaine en tant qu'obligation conventionnelle de rendre compte annuellement au Conseil exécutif de l'UA de ses activités, y compris le respect par les États de ses décisions, un processus qui dépend de la disponibilité de données exactes. Il a également expliqué que la Cour s'appuie sur ses propres décisions comme principal mécanisme d'obtention de ces données, en exigeant des États défendeurs qu'ils soumettent des rapports dans un délai de six mois et tous les six mois jusqu'à ce que la mise en œuvre soit complète. Cependant, cette obligation est souvent ignorée par les États, ce qui entraîne d'importantes lacunes dans les données. Pour relever ces défis, la Cour a révisé son règlement intérieur en 2020 afin d'introduire des audiences de conformité, bien que ce mécanisme n'ait pas encore été pleinement opérationnel. Il a noté qu'il ne suffit pas d'avoir des données et que les informations doivent être traduites en perspectives exploitables à l'aide de meilleurs outils de communication et de messages adaptés pour impliquer les différentes parties prenantes. Il est nécessaire, a-t-il dit, de reformuler les informations et les actions spécifiques pour les différents acteurs tels que les diplomates, les parlementaires et les tribunaux nationaux. Il a noté que certaines des mesures du Comité, de la Commission et de la Cour doivent être classées par ordre de priorité, ce qui exige de la cohérence et de la persévérance pour amener les gouvernements à les mettre en œuvre. Il a également appelé à l'élaboration de formats de rapport communs afin d'éviter la « lassitude des rapports » et de rationaliser la collecte de données pour soutenir une approche coordonnée entre les mécanismes africains de défense des droits de l'Homme et les parties prenantes et faciliter l'élaboration de stratégies d'engagement ciblées des parties prenantes. Il a conclu en soulignant que l'État est un acteur multidimensionnel, qui nécessite la mobilisation de divers bras - exécutif, judiciaire, législatif - ainsi que l'engagement du public, pour conduire la mise en œuvre. Les tribunaux nationaux, en particulier, ont été cités comme des acteurs essentiels pouvant améliorer le respect des décisions en matière de droits de l'Homme.

[Le rôle des institutions académiques dans le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du CAEDBE : perspectives du Centre pour les droits de l'Homme.](#)

42. Dr Nkatha Murungi, Directrice par intérim du Centre pour les droits de l'Homme, a commencé son intervention en soulignant le rôle important des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre des décisions. Elle a noté que si ce rôle n'est pas clairement ou directement prévu dans les traités, le Comité

africain, en particulier, reconnaît de plus en plus l'importance des données et de la recherche pour soutenir la mise en œuvre et le suivi des droits de l'enfant. Elle a souligné que toutes les observations générales du Comité soulignent systématiquement la nécessité de disposer de données. En particulier, l'observation générale N° 5 invite les États à collaborer avec les institutions de recherche appropriées afin d'acquérir une compréhension globale des progrès réalisés dans la mise en œuvre des droits de l'enfant par le biais d'études qualitatives et quantitatives. La professeur Murungi a souligné que les universités apportent déjà une contribution significative dans ce domaine. Dans le cas du Centre for Human Rights (CHR), plusieurs études ont été commanditées sur la mise en œuvre de la Charte, allant du Commentaire 2024 sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, à l'étude 2020 sur la mise en œuvre des observations finales, et l'étude 2022 sur la mise en œuvre de la Charte dans les pays africains, entre autres.

43. Elle a souligné la nécessité d'une collaboration plus stratégique avec les universités et les instituts de recherche afin de dresser un tableau plus complet de la mise en œuvre. Elle a conclu en réitérant que les universités restent des plateformes crédibles pour l'engagement avec la connaissance et que leurs perspectives de liberté intellectuelle offrent une lentille précieuse pour la mise en œuvre qui peut être exploitée par le Comité et d'autres organes des droits de l'Homme pour renforcer le suivi de la mise en œuvre et également renforcer la crédibilité dans l'engagement avec les États et d'autres parties prenantes.

44. Après les présentations, les membres du Comité, les représentants des États membres et d'autres participants ont félicité le Comité pour la pertinence de l'étude et ont examiné à ses principales conclusions. Ils ont souligné la nécessité d'établir des mécanismes nationaux spécialisés ou des points focaux pour coordonner la mise en œuvre des décisions des organes régionaux des droits de l'Homme et ont insisté sur le rôle essentiel de la politique combinée à la participation active des OSCs et d'autres parties prenantes pour assurer une mise en œuvre efficace au niveau national. Les participants ont également recommandé d'aller au-delà d'une approche centrée sur l'État en engageant les acteurs non étatiques responsables de violations par le biais d'efforts de sensibilisation ciblés et ont appelé à l'élaboration d'une Loi type au niveau de l'Union africaine pour guider les États membres dans la mise en œuvre des décisions régionales et pour répondre à la perception de ces décisions comme des « jugements étrangers ». La session s'est terminée par les remerciements de l'Honorable Robert Nanima aux participants et le lancement officiel de l'étude du CAEDBE sur la mise en œuvre des décisions, encourageant un large engagement des parties prenantes dans la diffusion de cette étude.

POINT 10 : Présentation de la note conceptuelle pour le 35^{ème} anniversaire de la Charte

45. Mme Opal Sibanda, chercheuse juridique au Secrétariat du CAEDBE, a présenté la note conceptuelle pour la Commémoration du 35^{ème} anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, sous le thème 'Réfléchir, Renouveler, Recommander'. Elle a retracé l'importance historique de la Charte depuis son adoption en 1990, en soulignant les progrès réalisés en matière de ratification, de réforme législative et d'amélioration de l'enregistrement des naissances, de l'éducation et de la santé. Mme Sibanda a souligné les défis persistants et émergents, y compris la ratification incomplète, les réserves de certains États, les rapports irréguliers, les pratiques néfastes, la violence contre les enfants et la vulnérabilité accrue dans des contextes tels que les conflits, le changement climatique et les espaces numériques.

46. Mme Sibanda a expliqué que la commémoration vise à faire le point sur la mise en œuvre de la Charte au cours des 35 dernières années, à mettre en évidence les principaux progrès et lacunes, et à examiner les menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur les droits de l'enfant. Dans le cadre des activités commémoratives proposées, Mme Sibanda a indiqué que les activités qui seront entreprises comprennent une conférence continentale de haut niveau, des campagnes de sensibilisation, un symposium dirigé par des enfants pour assurer une participation significative des enfants, et un appel à contributions comprenant des recherches, des études de cas et des bonnes pratiques, qui seront compilées dans une publication commémorative reflétant les 35 ans de la Charte.

47. En conclusion, Mme Sibanda a proposé une série de recommandations aux États membres, notamment la nécessité pour tous les pays n'ayant pas encore ratifié la Charte de le faire et de ceux qui ont émis des réserves de les retirer, l'importance d'entreprendre des évaluations nationales sur la mise en œuvre de la Charte, et l'alignement des lois et politiques nationales sur les dispositions de la Charte.

48. Après la présentation, les participants ont accueilli favorablement la note conceptuelle et ont souligné la nécessité que la commémoration aille au-delà du symbolisme, en servant de plate-forme de réflexion et de plaidoyer. Ils ont recommandé des lignes directrices claires pour soutenir les événements au niveau national, notant que tous les États membres ne peuvent pas assister à la conférence continentale. L'anniversaire a été perçu comme une occasion d'évaluer les défis dans la mise en œuvre et de renforcer le plaidoyer tant au niveau de l'UA qu'au niveau national. Les participants ont proposé d'aligner les réflexions nationales sur la Journée de l'enfant africain, en vue de la conférence de haut niveau.

49. Les participants ont considéré le 35^{ème} anniversaire comme un moment clé pour réfléchir à l'avenir de la charte et à sa pertinence par rapport aux questions émergentes

en matière de droits de l'enfant. Ils ont invité le Comité à réfléchir à la portée plus large de la Charte, y compris les instruments connexes et les nouvelles préoccupations telles que la maternité de substitution et les techniques de procréation assistée. Les participants se sont prononcés en faveur d'un programme tourné vers l'avenir, qui réaffirme l'engagement en faveur de la Charte tout en s'adaptant aux défis contemporains et futurs.

POINT 11 : Panel sur le lancement de l'étude sur le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique : Une vue d'ensemble du continent

50. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les droits de l'enfant et le changement climatique, a organisé une table ronde pour lancer officiellement son étude continentale intitulée « Le changement climatique et les droits de l'enfant en Afrique - une vue d'ensemble continentale ».

51. La session a commencé par une présentation concise de Mme Samrawit Getaneh, chercheuse juridique au Secrétariat du CAEDBE, qui a exposé les principales conclusions et recommandations de l'étude. S'appuyant sur des données nationales et régionales, des consultations avec les parties prenantes et des réponses à des questionnaires, l'étude examine les façons systémiques dont le changement climatique porte atteinte aux droits des enfants dans le cadre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CAEDBE). L'étude montre comment la hausse des températures, les phénomènes météorologiques extrêmes et la dégradation de l'environnement ont un impact direct sur l'accès des enfants à la nourriture, à l'eau, à l'éducation, aux services de santé et aux mécanismes de protection. Il a été noté que les politiques nationales existantes, y compris les plans nationaux d'adaptation (PAN), ne parviennent souvent pas à intégrer les besoins spécifiques des enfants, et que la plupart des pays manquent de mécanismes pour la participation des enfants à la prise de décision en matière de climat. Le rapport plaide vigoureusement en faveur d'un programme climatique basé sur les droits et centré sur l'enfant, recommandant aux gouvernements d'institutionnaliser la participation des enfants, de renforcer les systèmes de données, d'assurer un financement ciblé du climat et d'inclure les enfants dans la planification de la résilience.

52. Elizabeth Matola, défenseur des enfants au Malawi, a présenté une réflexion sincère fondée sur les expériences vécues par les enfants en première ligne de la crise climatique. Elle a donné des exemples de sa communauté dans le sud du Malawi, où les enfants sont de plus en plus touchés par les inondations et les sécheresses, ce qui entraîne une insécurité alimentaire, des fermetures d'écoles et une détresse

psychologique. Elizabeth a décrit comment les catastrophes provoquées par le climat privent souvent les enfants de leur foyer, perturbent leur éducation et les rendent vulnérables aux abus et à l'exploitation. Son message est particulièrement fort : le changement climatique n'est pas une menace lointaine, c'est une réalité vécue par des millions d'enfants dont la voix est souvent ignorée. Elle a appelé à une plus grande reconnaissance des enfants en tant qu'agents actifs du changement, et pas seulement en tant que victimes, et a souligné la nécessité d'une éducation au climat, d'un soutien à la santé mentale et de plateformes accessibles pour les activités de plaidoyer menées par les enfants.

53. S'appuyant sur la dimension personnelle de la crise, le Dr Hussaini Abdu, Directeur du Bureau de liaison de Save the Children, a présenté le changement climatique comme une crise des droits de l'enfant plutôt que comme un simple défi environnemental ou de développement. Il a décrit une sombre réalité dans laquelle le changement climatique intensifie les vulnérabilités existantes, poussant davantage d'enfants dans la pauvreté, les mariages précoces, l'abandon scolaire et l'exposition à la maltraitance. Dr. Abdu a cité des recherches montrant que 323,6 millions d'enfants en Afrique subsaharienne vivent dans la pauvreté et sont simultanément exposés à un risque climatique élevé. Se référant à l'étude *Born Into the Climate Crisis*, il a souligné qu'un enfant né en 2020 devrait être confronté à deux fois plus d'incendies de forêt, à près de trois fois plus de mauvaises récoltes et à sept fois plus de canicules qu'un enfant né en 1960. Ces données mettent en évidence l'injustice intergénérationnelle inhérente à la crise climatique. Plus important encore, il a souligné la nécessité d'institutionnaliser la participation des enfants à la prise de décision sur le climat à tous les niveaux, des politiques nationales aux plateformes mondiales telles que la CCNUCC. Dr. Abdu a présenté des exemples de réussite en Ouganda, en Zambie et au Malawi, où des stratégies et des lignes directrices relatives à la participation des enfants ont été mises en place. Il a lancé un appel clair à l'action : inclure des représentants des enfants dans les délégations climatiques, intégrer leurs voix dans l'élaboration des politiques, garantir des espaces sûrs pour leur participation, et tenir les porteurs de devoirs de rendre compte de la mise en œuvre de ces engagements.

54. Ensuite, Retta Getachew, de l'African Child Policy Forum, a présenté un exposé sur le lien entre le changement climatique et les conflits dans la région du Sahel. Il a expliqué que le changement climatique dans des environnements fragiles comme le Sahel amplifie les facteurs de conflit existants tels que la concurrence pour la terre et l'eau, les migrations forcées et l'insécurité alimentaire. Cette confluence place les enfants à l'épicentre de crises croisées, exposés non seulement aux catastrophes environnementales mais aussi à la violence, au recrutement dans des groupes armés et aux déplacements à long terme. Sa présentation a attiré l'attention sur la manière dont l'instabilité climatique alimente les troubles sociaux, exacerbant des conditions qui

menacent déjà les droits et la sécurité des enfants. M. Retta a appelé à des approches intégrées qui alignent l'adaptation au climat sur les efforts de consolidation de la paix et a souligné l'importance des cadres régionaux et d'une action coordonnée entre les organes de l'UA, les CER et les gouvernements nationaux. L'investissement dans des moyens de subsistance résistants au climat et dans des systèmes d'alerte précoce a également été recommandé comme stratégie proactive pour réduire les risques et protéger les enfants vulnérables des crises en cascade.

55. En résumé, la table ronde a représenté un moment crucial dans la réorganisation du discours sur le climat sur le continent afin de refléter la perspective des droits de l'enfant. Les résultats de l'étude, les témoignages des défenseurs des droits de l'enfant et les points de vue des experts convergent tous vers une même conclusion : les enfants d'Afrique sont affectés de manière disproportionnée par le changement climatique, mais leurs voix et point de vue restent marginalisés. Tous les intervenants et les participants à la session se sont accordés à dire qu'il était urgent d'agir pour combler cette lacune. Il s'agit notamment de réviser les plans climatiques nationaux afin d'y inclure des stratégies axées sur les enfants, d'intensifier l'éducation climatique, d'accroître les investissements dans des infrastructures adaptées aux enfants et de veiller à ce que les enfants participent de manière significative à tous les processus décisionnels liés à la résilience au climat et à la préparation aux catastrophes. Les panelistes ont également souligné l'importance de traduire les recommandations de l'étude en politiques et en pratiques aux niveaux national et régional, et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour créer un avenir plus juste, plus inclusif et plus durable pour les enfants d'Afrique.

56. Les participants ont salué le rapport de l'étude et ont noté le manque de preuves sur le lien entre les droits de l'enfant et le changement climatique en Afrique, et ont recommandé une large diffusion du rapport. Les participants ont également salué les messages et ont souligné la nécessité de renforcer la participation des enfants aux discussions sur le climat à tous les niveaux. Le panel s'est achevé sur une affirmation forte : si les enfants sont parmi les plus vulnérables au changement climatique, ils sont aussi parmi les acteurs les plus déterminés à réclamer la justice. Ils doivent être vus, entendus et soutenus, non seulement parce que c'est leur droit, mais aussi parce que leur leadership est essentiel à la construction d'une Afrique plus résiliente face au changement climatique.

POINT 12 : Présentation des représentants des enfants - Fonds Nelson Mandela pour l'enfance

57. La Fondation Nelson Mandela pour les Enfants était représentée par M. Karl Muller, Chargé en chef de Programme de Nelson Mandela Children's Fund, ainsi que par M.

Anzio Jacobs, spécialiste de projet, et Mlle Tara Hendricks, présidente des enfants, tous deux travaillant pour le Sommet africain des enfants de Nelson Mandela Children's Fund. M. Muller a présenté l'histoire, la mission et les objectifs du Fonds, puis M. Jacobs a pris le relais et donné un aperçu du Sommet africain des enfants qui s'est tenu du 4 au 7 avril 2025, tout en soulignant les observations entre les sommets de 2023 et 2025, où il a été décidé que le sommet aurait lieu tous les deux ans. Les représentants ont indiqué qu'il était nécessaire de prévoir un budget adéquat afin de garantir une participation satisfaisante des enfants au sommet. Ils ont lancé un appel en faveur d'une plus grande assise au sein de l'UA et du CAEDBE afin d'encourager la participation mondiale au C20 et au G20 et ont exprimé leur intérêt pour l'obtention du statut d'observateur auprès du CAEDBE. En conclusion, Mme Tara Hendricks a présenté une déclaration finale avec des recommandations du sommet qui, entre autres, demandaient ce qui suit :

- Une éducation gratuite et équitable pour tous ;
- De meilleurs bâtiments et installations scolaires ;
- Fourniture de livres, de fournitures scolaires et utilisation de la technologie ;
- Amélioration de la formation des enseignants de l'éducation ;
- Mettre fin aux traitements injustes et aux traditions néfastes ;
- Aider les familles à maintenir les enfants à l'école ;
- Mettre fin à la violence à l'encontre des enfants et assurer leur sécurité ;
- Laisser les enfants partager leurs idées ;
- Accès aux technologies qui soutiennent les enfants et ne leur nuisent pas ;
- Promotion de la santé physique et mentale.

POINT 13 : Plaidoyer pour la soumission du rapport sur la Charte avec la République centrafricaine

58. Le panel sur le plaidoyer pour la soumission du rapport sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) avec la République centrafricaine a été organisé sous la modération de l'Honorable Wilson De Almeida Adão, Président du Comité. Elle a servi de plateforme pour mettre en lumière les progrès réalisés, les défis rencontrés et les opportunités offertes à la République centrafricaine (RCA) dans ses efforts pour soumettre son rapport dans le cadre de la CADBE.

59. Mme Melvine Julia Guere, Directrice Générale de la protection de la famille et de l'enfance de la République centrafricaine, a présenté une réflexion détaillée sur le processus de présentation de rapports aux mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, en mettant particulièrement l'accent sur la Charte. Elle a rappelé que la République centrafricaine a ratifié presque tous les principaux

instruments internationaux et régionaux, y compris la CADBE et qu'il s'agit d'un processus complet et participatif impliquant les institutions gouvernementales, le système des Nations unies, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, telles que la Commission des droits de l'Homme et les ministères concernés. Elle a présenté la préparation du rapport comme un processus intégré et par étapes.

60. Le rapport doit également être adopté par le Conseil des ministres avant d'être officiellement soumis à l'organe de traité. Mme Guere a informé le panel que la RCA a déjà soumis son rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) en février 2024, ce qui reflète l'engagement du gouvernement à respecter les obligations en matière de droits de l'Homme. Elle a conclu en rappelant que la rédaction du rapport ne devrait pas être considérée comme une formalité bureaucratique, mais plutôt comme un processus crucial qui aide à évaluer les progrès, à identifier les défis et à promouvoir un dialogue constructif pour l'avancement des droits de l'enfant dans le pays.

61. Mr. Marcel Pekoua, Directeur de la protection de l'enfance et de la réinsertion sociale, a expliqué les défis et les opportunités associés au processus de rapport. Il a noté que la République centrafricaine a été confrontée à des défis importants aux niveaux politique, sécuritaire, institutionnel et communautaire. Sur le plan politique, le pays a souffert d'une instabilité chronique depuis la ratification de la Charte en 2003, avec de multiples changements de régime, des conflits armés et la présence de groupes armés qui ont perturbé le fonctionnement des institutions de l'État et des services publics. Sur le plan institutionnel, il a souligné le manque de coordination entre les acteurs de la protection de l'enfance, la faible implication des ministères sectoriels, la médiocrité des systèmes de collecte de données et l'absence de réseaux communautaires de protection de l'enfance.

62. Malgré ces défis, Mr. Pekoua a souligné plusieurs opportunités de progrès, notamment la signature d'un accord de paix en 2022 qui a permis aux groupes armés de s'engager dans le processus de DDR, contribuant ainsi à l'amélioration de la stabilité et, au niveau institutionnel, la création du Conseil national pour la promotion et la protection des enfants sous la direction du Premier ministre. Il a cité le déploiement de services administratifs et de protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire, la formation et le redéploiement des forces de défense et de sécurité nationales, et le retour progressif des populations déplacées comme autant de signes de stabilisation et d'engagement en faveur de l'amélioration de la protection de l'enfance.

63. Mme Meritxell Relano, représentante de l'UNICEF en République centrafricaine, a souligné l'importance du processus de rapport initial du pays dans le cadre de la Charte. Elle a salué cette étape historique qui reflète une volonté politique renouvelée de placer les droits de l'enfant au centre des priorités nationales. Mme Relano a souligné que les droits de l'enfant doivent rester une priorité, même en temps de crise, et a mis en avant

le processus de rapport comme un outil précieux pour la réflexion nationale, l'éducation et l'engagement public. Elle a souligné le potentiel de la Charte pour guider les stratégies nationales de développement et a exprimé l'espoir que les prochaines élections renforceraient les droits de l'enfant dans l'agenda politique. Tout en réaffirmant l'engagement de l'UNICEF à soutenir le gouvernement, elle a présenté des recommandations clés, notamment le renforcement des structures de gouvernance, l'institutionnalisation de la participation des enfants, l'allocation de ressources spécifiques et la mise en place d'un mécanisme de suivi indépendant et sensible aux besoins des enfants en soulignant que chaque enfant compte et que leurs voix doivent contribuer à la paix et au développement durable.

64. Après les présentations du panel, les participants ont été invités à intervenir. Les questions portaient sur le rôle du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme mentionné dans le décret de 2022 et sur le fait de savoir s'il s'agissait d'un organe des Nations unies ou d'une institution nationale, sur l'existence d'une politique nationale de protection de l'enfance et soulignaient la nécessité d'une coordination structurée et de l'inclusion de la voix des enfants dans le processus d'élaboration des rapports, sur les préoccupations liées au traitement des contenus sensibles et sur la manière dont les désaccords sont résolus au cours de la rédaction des rapports. L'autre représentant a fait part de l'engagement de son pays en faveur de la protection de l'enfance grâce à des cadres juridiques et institutionnels solides et à son expérience en matière d'élaboration de rapports, tout en soulignant les défis à relever, tels que les difficultés liées à la collecte de données et les capacités limitées des membres du comité. Il a été proposé d'établir un système d'alerte pour aider les États à respecter les délais de soumission et a suggéré d'affecter un rapporteur spécial à chaque pays pour suivre l'état d'avancement des rapports.

65. Les membres du Comité ont également apporté de précieuses contributions en encourageant la délégation à soumettre son rapport initial au titre de la Charte, en notant que les rapports soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations unies pouvaient être adaptés à la Charte africaine en incluant des éléments pertinents liés aux devoirs et responsabilités. Il a également demandé comment la République centrafricaine assure un processus de consultation sûr et inclusif pendant la préparation du rapport et s'est enquis de la mise en œuvre des recommandations de l'UNICEF sur la revitalisation du conseil des enfants. Le CAEDBE a également demandé comment le pouvoir législatif était impliqué dans le processus d'élaboration des rapports, étant donné que les rapports représentent la position de l'État et devraient idéalement impliquer toutes les branches du gouvernement.

66. En réponse, la délégation de la RCA a fourni un ensemble complet de clarifications et de commentaires. La délégation a confirmé que le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme mentionné dans le décret est une institution nationale, non affiliée au système

des Nations Unies. Le décret de 2022 a été publié pour restructurer le comité de rédaction du rapport national et nommer de nouveaux membres. En ce qui concerne la politique de protection de l'enfance, la délégation a déclaré qu'un document de politique nationale a été élaboré en 2017 et qu'il est actuellement en cours de révision pour intégrer des stratégies et des rôles plus clairs pour toutes les parties prenantes, y compris les acteurs communautaires. Sur la question de la participation des enfants, il a été reconnu que dans le passé, des structures telles que les adjoints juniors étaient en place pour assurer la participation des enfants. Cependant, les crises récurrentes et les perturbations institutionnelles ont affaibli ces mécanismes. Des efforts sont en cours, avec le soutien de l'UNICEF, pour relancer et institutionnaliser ces structures, y compris le Parlement des enfants. La délégation a également décrit le processus d'arbitrage utilisé lorsque des questions sensibles sont soulevées lors de la rédaction du rapport. Ces questions sont d'abord discutées au stade de la validation nationale et, en l'absence de consensus, elles sont transmises au comité interministériel restreint dirigé par le Ministre de la Justice. Les décisions finales sont prises par le Conseil des ministres avant la présentation du rapport. En ce qui concerne la participation du pouvoir législatif, la délégation a précisé que le rapport est adopté par le Conseil des ministres, mais que les représentants du Parlement font partie du comité de rédaction. En ce qui concerne les retards dans la présentation des rapports, la délégation a cité des défis tels que le manque de ressources, la faiblesse des capacités institutionnelles, la médiocrité des systèmes d'archivage et le taux élevé de rotation des fonctionnaires. Elle a salué la proposition de système d'alerte et s'est engagée à étudier les moyens de l'adapter au contexte local. La délégation a assuré le Comité que le projet de rapport initial au titre de la Charte a déjà été préparé et fait l'objet d'un processus de validation interne. Elle a réaffirmé son engagement à présenter le rapport en temps voulu.

67. L'intervention s'est terminée par de brèves remarques de la représentante de l'UNICEF, Mme Meritxell Relano, qui a souligné la nécessité d'impliquer plus efficacement les jeunes, en particulier par le biais de structures telles que le Parlement des enfants. Elle a confirmé le soutien de l'UNICEF au gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre des recommandations faites au cours de la session et a exprimé sa volonté de travailler avec toutes les parties prenantes pour renforcer le processus d'établissement des rapports

POINT 14 : Panel sur les enfants en situation de conflit

68. La modératrice, la Commissaire l'Hon. Litha Musyimi-Ogana, a ouvert le débat en soulignant l'impact dévastateur des conflits sur les enfants en Afrique. Elle a souligné que les enfants ne sont pas seulement des spectateurs, mais qu'ils sont souvent directement

ciblés, confrontés au recrutement, au déplacement, à la perte d'éducation et à de graves traumatismes. S'appuyant sur des rapports récents, elle a noté que 2024 serait l'une des pires années pour les enfants touchés par les conflits dans le monde. Elle a présenté l'objectif du panel comme une opportunité de mettre en lumière les défis uniques auxquels sont confrontés les enfants dans les zones de conflit, de partager des interventions pratiques et de développer des recommandations claires pour renforcer la protection. Se référant à l'étude du CAEDBE sur l'impact des conflits sur les enfants et à la résolution 283 de la Commission africaine sur les femmes et les enfants dans les conflits armés, elle a souligné l'importance d'engagements concrets pour sauvegarder les droits des enfants.

69. L'Hon. Robert Nanima, rapporteur spécial du CAEDBE sur les enfants et les conflits armés, a dans sa présentation souligné qu'un enfant sur quatre en Afrique vit dans des zones touchées par des conflits. Il a souligné l'éventail des violations auxquelles les enfants sont confrontés, notamment le recrutement, la violence sexuelle, les attaques contre les services, les problèmes de santé mentale, le mariage des enfants, le travail des enfants et la cybercriminalité. Il a souligné que les conflits en cours affaiblissent les systèmes de protection et nuisent de manière disproportionnée aux filles. Tout en saluant les efforts nationaux tels que la législation et la participation des jeunes à la consolidation de la paix, il s'est dit préoccupé par la faiblesse de l'application des lois, la persistance des violations et l'impunité. Il a appelé à une plus grande responsabilisation, à une meilleure mise en œuvre des cadres juridiques et à des stratégies durables de protection de l'enfance.

70. A sa suite, Ketia Shabilenge, représentante des enfants de la RDC, a témoigné des dures réalités auxquelles sont confrontés les enfants de l'est de la RDC. Elle a décrit comment la violence a perturbé la vie quotidienne, avec des écoles et des hôpitaux attaqués et des enfants vivant dans une peur constante. Elle a souligné des problèmes graves tels que le recrutement forcé, l'utilisation comme boucliers humains, les traumatismes psychologiques, la perte d'éducation, la séparation des familles et l'effondrement des services essentiels. Ketia a appelé les États membres à mettre fin à l'exploitation des enfants par les groupes armés, à appliquer la déclaration sur la sécurité dans les écoles et à investir dans l'éducation, la santé et le soutien psychosocial. Elle a appelé à une plus grande responsabilisation et a demandé au Comité d'enquêter sur les violations commises à l'encontre des enfants en RDC.

71. Mr. Allan Ngari, Directeur du plaidoyer à Human Rights Watch, a souligné l'ampleur et la gravité des violations commises à l'encontre des enfants dans les zones de conflit en Afrique. Il a indiqué que les enfants sont tués, mutilés, enlevés, recrutés dans des groupes armés et soumis à des violences sexuelles, et que les écoles et les hôpitaux font l'objet d'attaques fréquentes. Il a souligné une forte augmentation des violations au Soudan depuis avril 2023, des abus continus au Sahel, et des niveaux élevés de violence

persistants dans l'est de la RDC, y compris un bombardement en 2024 qui a tué 15 enfants. Il a également souligné que la RDC a enregistré les taux les plus élevés au monde de violence sexuelle contre les enfants par des acteurs armés en 2021 et 2022. Mr. Ngari a recommandé d'améliorer les systèmes de surveillance et de communication de l'information, de veiller à ce que les États respectent les obligations régionales et internationales et de demander des comptes aux auteurs de ces actes. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la protection des enfants dans les situations de conflit et de garantir l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé. Il a conclu en exhortant le comité à adopter une approche plus proactive et plus axée sur l'application de la Loi pour traiter la question des enfants dans les situations de conflit.

72. Mme Rania Machlab, chef de la délégation du CICR auprès de l'Union africaine, a fait part de ses réflexions sur les interventions efficaces en matière de protection de l'enfance dans les situations de conflit, en insistant sur la tragédie persistante des enfants séparés de leur famille en raison de leur déplacement, de leur détention ou de la perte des personnes qui s'occupent d'eux. Elle a souligné le rôle neutre du CICR dans l'évacuation en toute sécurité des civils, notamment lors d'une opération menée à Khartoum en 2023 qui a permis de réinstaller plus de 280 enfants. Elle a souligné que ces évacuations doivent être conformes au droit international humanitaire et donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle a également abordé la question de la poursuite du ciblage et de l'utilisation militaire des écoles, notant que l'engagement bilatéral avec les acteurs étatiques et non étatiques a conduit à des résultats tangibles, tels que le déplacement des positions militaires et des directives protégeant les écoles. Elle a exhorté tous les États membres à approuver et à mettre en œuvre la déclaration sur la sécurité dans les écoles et les engagements de Paris, et a appelé à une approche de réintégration holistique, adaptée à l'âge et centrée sur l'enfant pour les enfants touchés par un conflit.

73. Mme Chantal Mutamuriza, Conseillère principale en matière d'action humanitaire et d'éducation à Save the Children International, s'est penchée sur l'immense impact des conflits armés sur les enfants en Afrique, en s'appuyant sur des témoignages qui révèlent la peur, les déplacements et la perte de l'éducation. Soulignant le déséquilibre entre l'augmentation des dépenses militaires et la baisse des investissements dans la consolidation de la paix, elle a insisté sur la nécessité de réorienter les ressources vers le développement durable. Mme Chantal a souligné le rôle essentiel de l'éducation dans les situations d'urgence, à la fois comme mesure de protection et comme outil de guérison, de consolidation de la paix et d'égalité des sexes. Elle a souligné l'importance de la participation des enfants à la prise de décision et a appelé à la responsabilisation par le biais d'une réforme juridique et d'une réparation pour les victimes. Liant sa réflexion au thème de l'année de l'UA sur les réparations, elle a exhorté à prendre des mesures pour briser les cycles de traumatisme et rendre une justice durable aux enfants touchés.

74. À l'issue de ce panel, les participants ont souligné la nécessité urgente de s'attaquer aux conséquences directes et indirectes des conflits sur les enfants, notamment les déplacements, la séparation des familles et les traumatismes. Ils ont souligné l'importance de remplir les obligations de l'UA et de renforcer les cadres institutionnels pour la protection des enfants, en particulier dans le cadre des opérations de soutien de la paix. Les réflexions ont appelé au renforcement des systèmes juridiques, à l'adoption de plans d'urgence et à la priorité donnée à la prévention plutôt qu'à la réaction. L'accès aux soins de santé, la réadaptation et la réunification des familles, en particulier pour les enfants réfugiés et déplacés, sont des questions clés qui ont été soulevées. L'importance de la réintégration, en particulier pour les enfants privés de soins parentaux, a été soulignée, de même que la nécessité d'améliorer le suivi, les activités de plaidoyer menées par les enfants et les données ventilées. Les participants ont également souligné la nécessité d'une budgétisation adéquate de l'éducation, de la santé et de la documentation, de mécanismes d'alerte précoce renforcés, d'une participation significative des enfants à la consolidation de la paix et d'une plus grande responsabilité politique.

POINT 15 : Présentation du rapport thématique sur les pratiques néfastes affectant les droits de l'enfant en Afrique

75. Le CAEDBE en collaboration avec Equality Now, a élaboré un rapport thématique sur les pratiques néfastes affectant les enfants, en mettant l'accent sur les Mutilations Génitales Féminines et le mariage des enfants. La consultante, Mme Tina Power, a présenté le projet de rapport.

76. Mme Tina Power, a commencé par mettre en exergue les pratiques néfastes telles que les MGF et le mariage des enfants qui entravent les droits et la dignité des enfants et que l'un des défis les plus importants auxquels le continent est confronté est la manière dont ces pratiques sont profondément ancrées dans nos normes sociales et culturelles, ce qui appelle une réflexion sur les obstacles pour mettre fin aux pratiques néfastes et sur la résilience qui anime le mouvement visant à mettre un terme aux pratiques néfastes.

77. Mme Power a expliqué que l'historique et le contexte de l'élaboration du rapport reposent sur les défis posés par l'inefficacité des Lois et des cadres, la faiblesse des institutions, la stigmatisation et le manque de soutien aux survivants. L'intention était de soutenir le travail du Comité par un plaidoyer basé sur des preuves, de renforcer la responsabilité et d'améliorer la collaboration entre les parties prenantes qui travaillent pour mettre fin aux MGF et au mariage des enfants. Le rapport examine les cadres politiques, juridiques et normatifs, leur efficacité, les lacunes et les défis existants, et formule des recommandations appropriées et pertinentes.

78. Mme Power a souligné que le rapport utilisait des méthodes qualitatives et quantitatives, dans le but d'avoir une représentation régionale équilibrée de dix pays. Le rapport indique que 144 millions de femmes et de filles ont subi des MGF et que les pays d'Afrique de l'Ouest ont la plus forte prévalence de cette pratique. En outre, le rapport explore le lien entre les MGF et d'autres domaines thématiques tels que les conflits et le changement climatique, et souligne la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle dans les interventions relatives aux MGF. En conclusion, elle a formulé des recommandations détaillées à l'intention des différentes parties prenantes, allant de la politique au renforcement des institutions, en passant par l'engagement des parties prenantes.

79. Dans leur commentaire, les membres du Comité et les participants ont souligné la nécessité d'envisager des approches ascendantes en engageant les communautés, notamment en tirant parti de l'influence des chefs traditionnels et religieux. Certains pays ont partagé leurs bonnes pratiques et l'approche ascendante. En outre, il est nécessaire de se concentrer sur des interventions et des médiations appropriées au niveau communautaire et de soutenir l'établissement de rapports au niveau local. La question des MGF transfrontalières et médicalisées a été soulevée comme un problème émergent.

POINT 16 : Présentation par le Département à la Santé, les Affaires Humanitaires et le Développement Social de l'UA sur l'opérationnalisation du Cadre de responsabilisation de l'UA sur l'élimination des pratiques néfastes

80. L'Hon. Hermine Kembo, Rapporteuse spéciale sur le mariage des enfants et autres pratiques néfastes, en tant que modératrice de la discussion, a déclaré que la présentation à venir portait sur les cadres de responsabilité et a réitéré que le mandat du Comité s'inscrivait dans le champ d'application du cadre, introduisant ainsi la présentation sur le cadre de responsabilité de l'Union africaine (UA) pour l'élimination des pratiques néfastes.

81. Le Dr Richard Wamimbi, Conseiller Technique en protection de l'enfance de la Division de la Protection Sociale, du Contrôle des drogues et de la prévention du crime, du Département à la Santé, aux Affaires Humanitaires et du Développement Social de la Commission de l'Union Africaine (CUA), a remercié le Comité de lui avoir donné l'occasion de présenter le cadre. Il a ensuite expliqué que le cadre a pour but de renforcer la responsabilité des États membres en ce qui concerne les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA pour mettre fin aux pratiques néfastes (MGF et mariage d'enfants) dans le cadre de l'Assemblée décisionnelle de l'UA. Il clarifie le

processus d'élaboration de rapports et de renforcement des actions visant à mettre fin aux pratiques néfastes, à coordonner le mandat et le processus de mise en œuvre du Comité et de la Commission, à impliquer les États membres par l'élaboration de rapports et le suivi, et à encourager la production de données, de documents et de preuves par les États membres afin d'éclairer l'élaboration des politiques.

82. Sur le plan structurel, le cadre devrait être mis en œuvre par les États membres, les Communautés Economiques Régionales (CER) et les organes de l'Union africaine. Les organes seront utiles pour diffuser les modèles de rapports, soutenir les rapports des États membres et l'obligation de redevabilité. Il charge les États membres d'utiliser les données et les preuves par le partage des connaissances sur les meilleures pratiques, de financer des programmes visant à mettre fin aux pratiques néfastes et de normaliser la responsabilité, tandis que les CER sont chargées d'aider les États membres à élaborer des plans d'actions nationaux et des rapports annuels sur la mise en œuvre, ainsi d'apporter leur contribution aux rapports destinés au Comité et à la Commission. En ce qui concerne l'état d'avancement de l'opérationnalisation, il a été déclaré qu'un plan opérationnel et des termes de référence pour établir le groupe de travail d'experts chargé d'évaluer la mise en œuvre annuelle ont été élaborés. En outre, le Comité et la Commission disposent tous deux de lignes directrices sur les pratiques préjudiciables, qui présentent certaines lacunes, mais l'intention est de collaborer pour en améliorer l'efficacité.

83. L'action intermédiaire pour la mise en œuvre comprend la collaboration avec six États membres sélectionnés pour élaborer des plans de mise en œuvre, collecter et analyser des données sur les pratiques préjudiciables, nommer des points focaux, suivre la mise en œuvre et encourager la présentation de rapports en temps voulu, mettre en place la task-force, diffuser des modèles de rapports et élaborer des rapports annuels par les États membres en faisant appel aux CER et aux organes de l'UA, il a été souligné que le rapporteur spécial sur les pratiques néfastes sera membre du cadre de responsabilité de l'UA et chargé d'assurer la mise en œuvre du cadre, de suivre les plans d'actions et d'examiner les rapports des États membres, d'encourager les données, les preuves et les bonnes pratiques afin de promouvoir la responsabilisation et la participation des OSC et des jeunes dans les rapports parallèles à l'UA, ainsi que le partage des connaissances entre les parties prenantes.

84. En clôturant la discussion, M. Kembo a salué le cadre et ses objectifs, et a exhorté les parties prenantes à poursuivre leurs efforts pour protéger les enfants et mettre fin aux pratiques préjudiciables.

POINT 17 : Financement durable de la protection de l'enfance en Afrique - UNICEF

85. Le panel sur le financement durable de la protection de l'enfance en Afrique, organisé par le CAEDBE en collaboration avec l'UNICEF, a été présidé par le Président du CAEDBE et a rassemblé les principales parties prenantes pour discuter des approches stratégiques du financement.

86. Mme Nankali Maksud, Conseillère Régionale en protection de l'enfance de l'UNICEF ESARO, a commencé en soulignant le besoin urgent d'un financement durable pour traduire les engagements juridiques en résultats tangibles en matière de protection de l'enfance. Elle a mis en exergue un déficit de financement croissant dû à la diminution de l'aide extérieure et au retrait des partenaires, ce qui met en péril des services de base. Malgré que certains gouvernements aient augmenté les dépenses sociales, la protection de l'enfance reste gravement sous-financée - ne recevant souvent que 0,01 % du PIB - bien qu'elle soit à la fois une obligation morale et un impératif économique pour la réalisation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2040. L'UNICEF a appelé à la mise en place d'une référence continentale pour l'investissement minimum dans la protection de l'enfance, à l'augmentation des allocations nationales et à l'utilisation efficace des ressources. Les recommandations clés comprennent l'investissement dans la main-d'œuvre des services sociaux et l'exploration de mécanismes de financement innovants, tels que la responsabilité sociale des entreprises et les fonds communs régionaux. La session a renforcé le fait qu'un investissement stratégique et soutenu soit vital pour protéger les enfants d'Afrique et sécuriser le Continent.

87. Après les allocutions d'ouverture, les meilleures pratiques nationales en matière de financement durable de la protection de l'enfance ont d'abord été présentées par Mme Susan Musonda, Responsable principale de la planification au Ministère du Développement Communautaire et des Services Sociaux de la République de Zambie, sous le titre " Un cas d'investissement pour une main-d'œuvre plus forte dans les services sociaux pour la protection de l'enfance en Zambie". La présentation a mis en lumière la gravité des défis en matière de protection de l'enfance dans le pays, où la moitié des enfants subissent des violences avant l'âge de 18 ans, où 29 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans commencent à avoir des enfants et où seulement 14,2 % des naissances sont officiellement enregistrées. En 2023, la Zambie n'employait que 1 437 travailleurs sociaux, soit 17,5 travailleurs pour 100 000 enfants, et ne consacrait que 0,11 % de son budget national (179,4 millions ZMK, soit environ 66 millions USD) à la protection de l'enfance et à la main-d'œuvre des services sociaux. Pour combler ces lacunes, le Gouvernement Zambien, avec le soutien de l'UNICEF, a élaboré deux scénarios d'investissement : un plan d'intensification systématique sur huit ans nécessitant 5,9 milliards ZMK (environ 2,2 milliards USD), et un modèle plus immédiat de "gains rapides"



sur trois ans nécessitant 9,9 milliards ZMK (environ 3,7 milliards USD). L'urgence de l'investissement est soulignée par le coût faramineux de l'inaction - la violence à l'encontre des enfants a coûté au pays, selon les estimations, 40,36 milliards ZMK (15 milliards USD) pour la seule année 2021, ce qui représente 9,12 % de son PIB. Le renforcement des effectifs des services sociaux est présenté non seulement comme un impératif en matière de droits de l'Homme, mais aussi comme une intervention économique stratégique essentielle pour améliorer l'efficacité des systèmes de santé, d'éducation et de justice. Le dossier d'investissement place la protection de l'enfance au cœur du développement national, soulignant que le financement des services sociaux est à la fois un devoir moral et un choix économique judicieux.

88.A la suite de la session sur les meilleures pratiques nationales en matière de financement durable de la protection de l'enfance, Mr. Prince Abrah, Directeur de la Protection Sociale au Ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection Sociale (MoGCSP) de la République du Ghana, s'est joint virtuellement aux discussions pour partager l'expérience du Ghana. Mr. Abrah a fait part des défis pressants du pays en matière de protection de l'enfance, notamment les taux alarmants de maltraitance - avec plus de 94 % des enfants confrontés à la violence physique ou psychologique, 20 000 cas signalés d'exploitation sexuelle en ligne, un enfant sur six marié avant 18 ans, et plus de 2 millions d'enfants engagés dans le travail. Il a souligné le déficit de financement, avec seulement 0,12 % des dépenses gouvernementales allouées à la protection de l'enfance en 2024, soit moins d'un dollar par enfant, et un manque criant de personnel dans les services sociaux, avec seulement 41 % des postes pourvus et seulement trois travailleurs sociaux desservant souvent des districts de 100 000 habitants. Pour remédier à ces problèmes, le Ghana a mis en œuvre des mesures telles que le suivi des dépenses de protection de l'enfance, l'examen des plans de travail des districts et l'exploration de financements innovants. Mr. Abrah a appelé à une augmentation des investissements nationaux, à des partenariats stratégiques et à une approche continentale de la protection de l'enfance, soulignant le besoin urgent d'améliorer l'exécution du budget, la formation de la main-d'œuvre et une action soutenue pour assurer un meilleur avenir aux enfants du Ghana et de l'ensemble de l'Afrique.

89.Dr Joan Nyanyuki, Directrice Exécutive du Forum Africain sur les Politiques de l'Enfance (ACPF), a présenté une analyse complète du sous-financement persistant des systèmes de protection de l'enfance dans les États membres. La présentation a mis en évidence une disparité inquiétante entre les cadres juridiques établis et leur mise en œuvre, les allocations budgétaires restant très insuffisantes - dans certains cas aussi minimes que 0,05 USD par enfant et par an - tandis que les dépenses administratives consomment jusqu'à 70 % des budgets existants pour la protection de l'enfance. Ce sous-investissement chronique a entraîné des déficiences systémiques, notamment une grave pénurie de personnel qualifié et des capacités de prestation de services inadéquates. Le

Dr Nyanyuki a proposé une approche stratégique à deux volets : premièrement, l'élaboration de critères d'investissement continentaux par le CAEDBE pour guider les États membres dans l'adoption d'une budgétisation progressive, adaptée au développement et alignée sur l'approche du cycle de vie ; et deuxièmement, la mise en œuvre de réformes fiscales globales pour améliorer la mobilisation des ressources nationales grâce à des systèmes fiscaux optimisés, des partenariats publics-privés stratégiques et l'exploitation du secteur philanthropique croissant de l'Afrique. La présentation a souligné que le respect des obligations de financement de la protection de l'enfance constitue à la fois un engagement contraignant au titre de l'Article 1 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et un investissement fondamental dans le développement du capital humain. Le Dr Nyanyuki a conclu par des recommandations de renforcement institutionnel, y compris des mécanismes de transparence budgétaire améliorés, une participation significative des enfants aux processus fiscaux et des mesures rigoureuses de lutte contre la corruption, soulignant l'impératif pour les États membres de donner la priorité au financement de la protection de l'enfance comme une question de conformité légale, de justice sociale et de développement durable.

90. Mme Adiam Zemenfes, Chercheuse juridique principale au Secrétariat du CAEDBE, a fait une présentation sur la JEA 2025 sous le thème "**Planification et budgétisation pour les droits de l'enfant : Progrès depuis 2010**". Elle a souligné le rôle essentiel d'un financement durable et équitable pour garantir le droit de chaque enfant à une éducation de qualité, inclusive et accessible. La présentatrice a également souligné que, malgré des avancées politiques notables - telles que l'augmentation des investissements dans les programmes de transferts monétaires, les initiatives d'alimentation scolaire, les subventions adaptées aux enfants et la génération de revenus nationaux - des défis chroniques persistent. Il s'agit notamment de la faible priorité accordée aux droits de l'enfant dans les budgets nationaux, de la faiblesse des cadres réglementaires, de la mauvaise gouvernance des ressources, de la corruption, du poids élevé de la dette et de la marginalisation des Ministères chargés de l'enfance dans les processus politiques nationaux. La présentation appelle à un changement fondamental de la volonté politique et de la politique fiscale, en plaidant pour une planification et une budgétisation sensible aux besoins des enfants et alignées sur les normes en matière de droits de l'Homme. Elle souligne la nécessité de réformes législatives qui intègrent les droits de l'enfant à tous les stades du cycle budgétaire - mobilisation des recettes, allocation, exécution et suivi. Elle exhorte les États à adopter une budgétisation axée sur les résultats en élaborant des lignes budgétaires claires pour l'éducation et la protection de l'enfance, en réalisant des études d'impact sur les droits de l'enfant et en mettant en place des systèmes de données solides pour suivre à la fois les investissements et les résultats. Il est important de noter que la présentation fait écho à la note conceptuelle de la JEA 2025 en affirmant qu'investir dans les enfants est essentiel pour assurer le développement, la stabilité et la prospérité

de l'Afrique, et qu'une participation significative des enfants aux processus de planification et de budgétisation doit être institutionnalisée. Les États sont invités à éviter les mesures régressives, à garantir une augmentation durable des dépenses liées à l'enfance et à renforcer la coopération aux niveaux national, régional et continental afin de répondre aux besoins éducatifs urgents des enfants africains.

91. La discussion qui a suivi entre les participants s'est concentrée sur les approches stratégiques visant à améliorer la budgétisation de la protection de l'enfance, en soulignant la nécessité de délimiter clairement les allocations de protection de l'enfance dans le cadre de budgets plus larges consacrés aux droits de l'enfant et d'établir des critères de référence mesurables pour la prestation de services et le financement. Des inquiétudes ont été exprimées concernant l'insuffisance des ressources des services de protection de l'enfance au niveau local et l'écart entre les stratégies nationales et leur mise en œuvre, en particulier l'inadéquation des ratios de main-d'œuvre des services sociaux, qui sont essentiels pour une prestation efficace. Les participants ont souligné l'importance de la cohérence institutionnelle pour éviter la fragmentation des services tout en optimisant les structures existantes. Le dialogue a également abordé les défis liés à l'établissement de priorités budgétaires, en notant que les demandes concurrentes - telles que les dépenses de défense - marginalisent souvent les services sociaux, soulignant la nécessité d'une budgétisation intégrée dans tous les secteurs sociaux avec des allocations dédiées aux enfants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. Le prochain sommet mondial sur le développement social a été identifié comme une plateforme essentielle pour plaider en faveur d'une augmentation des investissements sociaux, tandis que le rôle de l'engagement du secteur privé et des réformes fiscales nationales dans le financement de la protection de l'enfance a été identifié pour une exploration plus approfondie dans les délibérations de la Journée de l'Enfant Africain (JEA) 2025.

92. En conclusion, il a été reconnu que si la protection de l'enfance reste gravement sous financée dans toute l'Afrique, l'attention accrue portée aux dépenses sociales plus larges offre une occasion opportune de réaliser des progrès. Les participants ont souligné la nécessité d'actions de suivi concrètes, notamment l'élaboration d'une référence continentale pour l'investissement minimum des gouvernements dans la protection de l'enfance, sous la direction du CAEDBE en collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Les recommandations clés comprennent l'amélioration de la visibilité du financement de la protection de l'enfance par le biais de lignes budgétaires clairement définies et de rapports publics réguliers, l'augmentation progressive des investissements dans le personnel des services sociaux et l'intégration de la protection de l'enfance dans la planification nationale en tant que priorité à la fois morale et économique. En fin de compte, un investissement soutenu et stratégique dans la protection de l'enfance est essentiel non seulement pour faire respecter les droits de l'enfant, mais aussi pour faire

progresser le développement du capital humain et la croissance inclusive sur l'ensemble du continent.

POINT 18 : Les compétences fondamentales en matière de lecture, d'écriture et de calcul (FLN) et les droits et le bien-être de l'enfant - UNICEF

93. Mme Laila O. Gad, Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA et de la CEA, Matthew Goldie-Scot, UNICEF, Sophia Ashipala, de la Commission de l'UA, Brahm Fleish, SADC, ont pris la parole lors de cette table ronde animée par l'Hon. Poloko Ntshwarang, Rapporteur spécial sur l'éducation.

94. **Dr Laila Gad, Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA et de la CEA**, a commencé par évoquer les actions de suivi découlant de l'Année de l'éducation de l'UA, en soulignant le besoin urgent de s'attaquer à la pauvreté éducative sur tout le continent africain et en insistant sur le fait que l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul sont essentiels pour garantir les opportunités futures des enfants. Mme Gad a rappelé que les initiatives de l'Union africaine en matière d'éducation s'inscrivent dans le cadre d'objectifs plus larges visant à améliorer l'accès, la qualité et l'équité dans le domaine de l'éducation, compte tenu notamment des défis actuels qui limitent la réalisation de ces objectifs. Elle a souligné que les compétences fondamentales posent les bases de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement personnel en général.

95. **Matthew Goldie-Scot, de l'UNICEF**, a présenté une vue d'ensemble de la crise de l'apprentissage en Afrique, en se concentrant particulièrement sur le concept de pauvreté éducative, qui fait référence à l'incapacité des enfants à lire et à comprendre un texte simple adapté à leur âge avant l'âge de 10 ans. Il a souligné que le taux de pauvreté éducative en Afrique subsaharienne est alarmant, avec environ 87 %, dépassant de loin le taux en Europe et en Asie centrale, qui n'est que de 13 %, ce qui indique un défi important dans l'offre d'une éducation de qualité. Les conséquences à long terme de la pauvreté éducative, a-t-il expliqué, comprennent des résultats économiques médiocres, des salaires inférieurs, un taux de chômage élevé et un désengagement politique, autant d'éléments qui soulignent l'importance de donner la priorité à l'alphabétisation et à la maîtrise du calcul dans les politiques éducatives.

96. Ms. Naila Butt, du Département de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation Technologique, Commission de l'Union Africaine (CUA-ESTI)- **Commission de l'UA** - a présenté la campagne « Mettre fin à la pauvreté éducative pour tous en Afrique » (ELPAf) de l'UA, en mettant l'accent sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) et sur les implications de la pauvreté éducative en tant que problème de droits de l'enfant. L'impossibilité d'accéder à une éducation de qualité compromet le



développement des enfants dans les domaines cognitif, social et émotionnel et exacerbe leur vulnérabilité à l'exploitation, au travail des enfants et aux mariages précoces. La campagne ELPAF, lancée en septembre 2024 par S.E. le Professeur Mohamed Belhocine, vise à mobiliser les ressources et la volonté politique pour faire face à cette crise.

97. Les principaux engagements de la campagne comprennent la sensibilisation à l'importance des FLN, la promotion de la coopération Sud-Sud, le plaidoyer en faveur d'un financement accru et le renforcement de la formation et du soutien des enseignants. La campagne appelle également à la promotion de solutions innovantes pour surmonter les défis de la pauvreté éducative.

98. **Prof Brahm Fleisch - SADC (par vidéo)** a présenté les interventions efficaces en matière de FLN en Afrique australe et dans les îles de l'océan Indien. Bien qu'il y ait eu des progrès louables dans l'élargissement de l'accès à l'éducation primaire universelle, il a noté qu'un nombre important d'enfants - en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables - n'acquièrent toujours pas les compétences de base en matière de FLN. Les crises financières en cours dans la région et la réduction des budgets alloués par les gouvernements au secteur de l'éducation comptent parmi les facteurs qui contribuent à cette situation.

99. Malgré ces défis, le Professeur Fleisch a souligné les progrès significatifs réalisés grâce à des programmes d'intervention ciblés, notamment le programme de rattrapage, basé sur l'approche « Teaching at the Right Level » (TaRL), qui cible principalement les enfants de la 4^{ème} à la 6^{ème} année, et le programme structuré de lecture en début de scolarité, qui cible les apprenants des premières années, ce qui équivaut généralement à la 1^{ère} et à la 2^{ème} année. Le professeur Fleisch a souligné que ces programmes fondés sur des données probantes deviennent un élément central des stratégies régionales visant à lutter contre la pauvreté éducative et à garantir que tous les enfants, en particulier ceux issus de communautés marginalisées, acquièrent les compétences fondamentales nécessaires à l'apprentissage et au développement tout au long de la vie.

100. **Hon. Poloko Nuggert Ntshwarang, Rapporteuse spéciale sur l'éducation**, a présenté le rôle du CAEDBE dans la promotion des FLN et le soutien à la campagne ELPAF. Elle a souligné que les FLN sont essentielles pour que les enfants acquièrent les compétences nécessaires à une participation significative à la société. Du point de vue des droits de l'enfant, ces compétences sont fondamentales pour permettre aux enfants de s'engager pleinement dans la poursuite de leur apprentissage et d'exercer leurs droits. L'Hon. Ntshwarang a fait remarquer que l'Article 11 de la Charte énonce le droit à une éducation gratuite et obligatoire, et que c'est grâce aux FLN que les enfants peuvent réaliser leur plein potentiel. Cependant, des défis persistent dans la réalisation de ces objectifs, tels que l'insuffisance des ressources, la formation inadéquate des enseignants et la fracture numérique, qui affectent de manière disproportionnée les enfants des zones

rurales ou économiquement défavorisées. L'Hon. Ntshwarang a appelé à un plus grand investissement dans l'éducation, en particulier dans les domaines de la formation des enseignants, de l'élaboration des programmes et de l'accès à la technologie. Elle a également souligné que le CAEDBE peut contribuer à relever ces défis en encourageant les gouvernements pour qu'ils intègrent le FLN dans leurs politiques et stratégies nationales.

101. Au cours de la session interactive, des représentants des Etats membres ont fait part de leurs efforts nationaux pour faire progresser les FLN. Il s'agit notamment de la gratuité de l'enseignement primaire, des efforts déployés par les gouvernements pour garantir l'allocation de ressources suffisantes afin de faire respecter le droit de chaque enfant à l'éducation et des programmes visant à intégrer les enfants handicapés pour promouvoir l'inclusion, entre autres.

102. Les partenaires ont également apporté des perspectives précieuses, notamment sur l'intégration des programmes de nutrition et d'alimentation scolaire dans les stratégies d'éducation, et sur le plaidoyer en faveur de mesures inclusives dans tous les environnements d'apprentissage. L'UNICEF a appelé à une approche intersectorielle de l'éducation, soulignant la nécessité de veiller à ce que les groupes marginalisés aient un accès équitable et significatif à l'apprentissage fondamental. Enfin, il a souligné l'importance du Développement de la Petite Enfance (DPE) en tant que fondement essentiel de l'apprentissage ultérieur, en insistant sur le fait que les programmes d'alimentation scolaire augmentent considérablement l'accès des enfants à l'éducation, réduisent les taux d'abandon scolaire et améliorent les résultats scolaires. Elle a réaffirmé que la garantie d'un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants, en particulier les filles, les enfants handicapés et ceux qui se déplacent, doit être une priorité centrale pour les États membres.

POINT 19 : Prévention des abus et de l'exploitation sexuels des enfants - REPSSI

103. **Hon. Aver Gavar, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les enfants et Vice-Présidente du Comité**, a présidé un panel sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels des enfants (ESE), organisé conjointement avec l'Initiative Régionale de Soutien Psychosocial (REPSSI). Dans son allocution d'ouverture, elle a souligné le besoin crucial d'une approche coordonnée et multisectorielle pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants. Elle a mis en exergue divers mécanismes et documents de l'Union Africaine et du Comité à cet égard, notamment la politique de l'UA en matière de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne, l'Observation Générale sur l'Article 27 de la Charte sur l'exploitation sexuelle, l'étude sur la grossesse chez les adolescentes, les lignes directrices sur l'élimination de la violence

à l'égard des enfants, ainsi que son mandat de rapporteure spéciale sur la violence à l'égard des enfants, parmi d'autres. Elle a ensuite souhaité la bienvenue aux panélistes qui ont fait part de leurs points de vue et de leurs expériences personnelles, ainsi que des informations de fond qui seront partagées sur les impacts psychologiques des abus et les cadres juridiques au sein de la SADC.

104. Le premier intervenant était **Ts'episo Sello (15 ans), un représentant des enfants du Lesotho**, qui a donné une vue d'ensemble du niveau de l'exploitation et des abus sexuels des enfants dans la SADC. Il a reconnu le rôle de l'UA dans la protection des enfants par le biais de divers traités, y compris la CADBE. Il a noté que si les États membres ont intégré les instruments de protection de l'enfance, comme en témoigne la disponibilité de Lois complètes, la mise en œuvre de ces Lois reste un défi. Ts'episo a souligné la tendance inquiétante de l'augmentation des cas de violence et d'abus à travers la SADC, qui affecte la santé mentale des enfants et leur droit à vivre dans un environnement sûr. Il a fourni de nombreux exemples tirés des médias qui illustrent la prévalence de l'exploitation et des abus sexuels et a conclu par un appel fort à l'action, exhortant toutes les parties prenantes - y compris le Comité, les familles, les communautés, les organisations de la société civile et les gouvernements – à s'attaquer aux facteurs qui exposent les enfants à l'exploitation et aux abus sexuels et à lutter efficacement contre ce vice.

105. **L'avocate Maqobose Mthobi, de Women and Law in Southern Africa**, a présenté le paysage juridique et politique de l'exploitation et des abus sexuels des enfants au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Elle a souligné que plusieurs pays ont réalisé des avancées juridiques significatives en intégrant des normes internationales telles que la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et la Charte dans leur législation nationale, et que certains pays ont mis en place une législation spécifique ciblant la criminalité en ligne. Elle a donné des exemples de bonnes pratiques en Afrique du Sud et en Namibie, où des commissions de l'enfance ou des bureaux de médiateurs ont été mis en place pour défendre les droits de l'enfant, y compris les efforts visant à aligner l'âge minimum du consentement sur les initiatives de protection de l'enfance. Toutefois, des lacunes subsistent, telles que des définitions incohérentes de l'enfant et de l'âge minimum de consentement, ce qui indique la nécessité d'harmoniser les lois statutaires et coutumières, notamment en ce qui concerne le mariage précoce et le consentement de l'enfant. En conclusion, elle a formulé des recommandations clés, notamment l'utilisation de la technologie pour renforcer l'autonomie des enfants, le lancement de campagnes d'éducation publique et de changement culturel, la promotion de dialogues communautaires pour changer les normes néfastes et le renforcement de la surveillance transfrontalière de la traite des êtres humains, qui visent tous à centrer les droits, les voix et l'action des enfants tout en supprimant les barrières systémiques.

106. Ensuite, **Mme Chilekwa Chisanga, responsable régionale du plaidoyer politique, de la communication et des partenariats, REPSSI**, a abordé les implications de l'exploitation et des abus sexuels des enfants sur la santé mentale et la vie psychosociale. Elle a souligné que pour que les enfants atteignent une croissance et un développement optimaux, ils doivent jouir d'une santé mentale et d'un bien-être psychosocial dans un environnement nourricier et sûr. L'exploitation et des abus sexuels des enfants a des conséquences physiques et affecte également la santé mentale et le bien-être psychosocial des enfants. Lorsque les victimes de l'encéphalopathie spongiforme bovine sont présentées comme des survivants, la question se pose de savoir dans quel contexte la survie est considérée et si elle est uniquement physique ou si elle inclut le psychologique. Mme Chisanga a également noté que les enfants affectés par l'exploitation et des abus sexuels des enfants présentent souvent des symptômes d'anxiété sévère, de dépression, de négligence de soi et, chez les adolescents, de troubles de l'alimentation. Les recherches montrent que les adultes qui ont été maltraités dans leur enfance sont quatre fois plus susceptibles de développer des mécanismes d'adaptation impliquant la consommation d'alcool et de substances, en s'attaquant aux symptômes sans comprendre les causes profondes. En ce qui concerne l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les réponses à l'exploitation et des abus sexuels des enfants, le REPSSI conçoit et met activement en œuvre des interventions tenant compte des traumatismes et ciblant les survivants et les auteurs, en renforçant les capacités des forces de l'ordre, entre autres. Elle a conclu en recommandant aux États membres de continuer à transposer les traités pertinents dans leur droit interne et de collaborer avec la société civile dans le cadre d'initiatives préventives.

107. Enfin, **Lebohang Mokatsanyane (12 ans), un représentant des enfants du Lesotho**, a fait une présentation au nom des enfants qui ont besoin d'être protégés contre l'exploitation et des abus sexuels des enfants, la décrivant comme une grave violation des droits de l'enfant, causant de profonds préjudices. Mlle Lebohang a exhorté les gouvernements à mettre en œuvre des mesures énergiques pour prévenir, réagir et protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Elle a appelé à des Lois plus fortes, à une meilleure collaboration entre les gouvernements et les ONG, et à l'implication active des chefs religieux et communautaires. En outre, elle a souligné l'importance de renforcer l'éducation et la sensibilisation à l'exploitation et des abus sexuels des enfants, d'investir dans l'apprentissage émotionnel et social et de garantir un soutien psychosocial, en particulier pour les enfants handicapés. Elle a également souligné la nécessité de protéger les enfants dans les espaces en ligne. En conclusion, elle a rappelé aux participants que les enfants sont l'avenir de toutes les nations et a exhorté chacun à œuvrer à la construction d'un monde où aucun enfant ne subit l'expérience de l'exploitation et des abus sexuels des enfants.

108. Après les présentations, l'Hon. Aver a donné la parole aux représentants des États membres sur les initiatives et les mesures spécifiques prises dans leurs pays respectifs pour lutter contre l'exploitation et des abus sexuels des enfants.

POINT 20 : Suivi de la première conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants - ACPF

109. Le Comité, en collaboration avec African Child Policy Forum (ACPF), l'UNICEF et l'OMS, a organisé une table ronde de haut niveau pour assurer le suivi de la 1^{ère} Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants (VAC). La session a été présidée par l'Honorable Wilson De Almeida Adao, Président du CAEDBE et Dr Joan Nyanyuki, qui ont tous deux prononcé une allocution de circonstance.

Message des organisateurs de la conférence de Bogota

110. **Dr Najat Malla M'jid, Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants**, a fait une déclaration virtuelle, rappelant que lors de la conférence de Bogota, ils ont lancé l'Alliance mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants, une plateforme multipartite qui s'engage à accélérer les efforts pour protéger les enfants grâce à des actions concrètes et axées sur les résultats.

111. M. Najat a indiqué que l'Alliance offrait un marché pour le partage des connaissances, un soutien adapté au contexte et à la demande, ainsi qu'une responsabilité entre pairs. Le Dr M'jid a déclaré que la conférence post-Bogotá était l'occasion de réitérer et de galvaniser les engagements des États membres de l'UA à mettre fin aux violences à l'égard des enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant. Elle a félicité le Comité pour son engagement fort dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, notamment par l'interaction avec diverses parties prenantes clés, y compris les enfants.

112. **Mme Nankali Maksud, Conseillère principale en protection de l'enfance à l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe**, a indiqué que 79 millions de filles ont été touchées par la violence sexuelle et a également constaté une augmentation des mutilations génitales féminines. Elle a salué les efforts déployés par les États membres pour ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, mais malgré l'existence de Lois et de politiques, les Mutilations Génitales Féminines restent un problème en Afrique, où des millions de filles ont été

soumises à des mutilations génitales féminines. En outre, évoquant la récente tendance à la menace de l'aide mondiale, elle a noté qu'il est important de se concentrer sur la durabilité des programmes de protection de l'enfance, car le fait de dépendre de l'aide étrangère de donateurs externes crée une vulnérabilité dans les systèmes de protection de l'enfance. Elle a insisté sur la nécessité pour les États membres de créer des systèmes durables et nationaux. En conclusion, Mme Maksud a déclaré que les États membres devraient investir dans la participation des enfants et collaborer avec toutes les parties prenantes pour renforcer les programmes de protection de l'enfance.

113. **Mme Binta Sako, représentante technique de l'OMS Afrique**, a déclaré que la conférence constituait une étape importante dans la protection des droits de l'enfant en Afrique. Plus de 70 % des États africains y ont participé et elle a rassemblé des gouvernements, la société civile et des groupes de jeunes sur le continent africain. Mme Sako a rappelé que les engagements pris par les États membres étaient importants pour créer un environnement sûr pour les enfants en Afrique et que les systèmes de santé des États membres africains devaient être équipés pour protéger les enfants et prendre en charge les survivants de la violence sexuelle et sexiste. Elle a fait remarquer que l'élimination des châtiments corporels dans tous les contextes contribuerait grandement à la réalisation des objectifs de Développement Durable. L'OMS continuera à travailler avec les États membres africains pour mettre fin aux violences à l'égard des enfants et il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux groupes vulnérables, en particulier aux enfants. En conclusion, Mme Sako a déclaré que toutes les parties prenantes devraient renforcer leur collaboration contre les violences à l'égard des enfants et faire des engagements de Bogota une réalité pour mettre fin aux violences à l'égard des enfants.

Analyse des engagements pris par les États membres de l'Union africaine

114. **Dr Shimelis Tsegaye, Directeur des programmes de ACPF**, a souligné les principaux engagements pris par les États membres lors de la conférence de Bogota, la décrivant comme une étape importante dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles. Il a indiqué que 40 États membres avaient participé à la conférence, avec des engagements spécifiques au contexte et alignés sur les lignes directrices existantes. Il s'agit notamment des engagements pris sur le site de renforcer les cadres juridiques et politiques, de criminaliser les abus en ligne, de mettre fin au mariage des enfants et aux châtiments corporels dans tous les contextes, et d'étendre les services sociaux pour protéger les enfants. Dr Shimelis a également indiqué que 11 États membres se sont engagés à mettre en place des structures de coordination multisectorielles ou communautaires ; 22 États membres se sont engagés à renforcer les services de

prévention et d'intervention en matière de violences à l'égard des enfants; 5 à promouvoir la prise en charge familiale des enfants privés de soins parentaux ; 14 à augmenter les allocations financières ; et 16 à améliorer les systèmes nationaux de surveillance des données et de gestion des cas. En conclusion, Dr Shimelis a exhorté le CAEDBE à continuer à travailler en étroite collaboration avec les États membres dans le suivi et la mise en œuvre des engagements pris lors de la conférence de Bogota et a souligné l'importance de l'apprentissage croisé et de la collaboration avec la société civile dans le suivi de la mise en œuvre.

Analyse des mécanismes de responsabilité de l'Union africaine et des mécanismes nationaux de responsabilité

115. Mme Lydia Joyce Najjemba, responsable principal des probations et de la protection sociale, personne de contact pour mettre fin aux violences à l'égard des enfants, Ministère du Genre, du Travail et du Développement social de la République d'Ouganda, a fait part des efforts déployés par son pays pour mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence de Bogota. L'Ouganda s'est engagé à agir dans sept domaines clés : soutien aux parents et aux soignants, environnements scolaires sûrs et favorables, services d'intervention et de soutien, cadres juridiques et politiques, lutte contre les préjudices en ligne et promotion d'environnements sûrs. Mme Najjemba a également indiqué qu'un comité multisectoriel de 25 membres avait été créé pour guider l'alignement des politiques, des programmes et des budgets sur les engagements pris à Bogota.

116. Mme Neliswa Cekiso, Directrice de la Protection de l'Enfance, Département National du Développement Social, Ministère du Développement Social, République d'Afrique du Sud, a fait part des progrès réalisés par l'Afrique du Sud dans la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris lors de la conférence de Bogota. Le gouvernement met en œuvre le programme d'action de 365 jours pour la protection de l'enfance, qui s'aligne sur les 16 jours d'activisme contre la violence sexiste. En outre, le gouvernement s'est associé à l'UNICEF pour lutter contre l'exploitation sexuelle et les préjudices en ligne.

117. Mme Nomcebo M.F. Nkomo-Nhlengetfwa, Directrice du Département des Services Nationaux pour l'Enfance, Bureau du Vice-Premier Ministre du Royaume d'Eswatini, a présenté les mesures prises au niveau national pour lutter contre la violence à l'égard des enfants. Elle a fait remarquer que le problème de la violence à l'égard des enfants restait grave dans les foyers, les écoles et les communautés et a souligné l'engagement du gouvernement à s'attaquer à ces problèmes. Elle a souligné l'intention de l'Eswatini de renforcer les partenariats avec les organisations

professionnelles et de rendre opérationnel le Bureau d'enregistrement des délinquants sexuels dans le cadre d'un engagement plus large visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Observations des Organisations de la Société Civile

118. **Dr Gloria Seruwagi, Research Uptake Manager, Baobab Research Program Consortium**, s'est penchée sur les contributions de l'organisation à l'éradication de la violence à l'égard des enfants. Elle a souligné la mise en œuvre de la toute première enquête humanitaire sur les enfants et les jeunes en Ouganda en 2022 et en Éthiopie en 2024.

119. L'enquête s'est concentrée sur les enfants réfugiés confrontés au déplacement, qui sont souvent négligés à cet égard. L'organisation collabore également avec les gouvernements hôtes, y compris l'Ouganda et l'Éthiopie, pour protéger les droits des enfants réfugiés, y compris leurs droits sexuels et reproductifs, par le biais d'une réponse plus unifiée au VAC. Dr Seruwagi a informé que les ensembles de données des enquêtes sont disponibles sur le site Web de l'organisation pour un accès facile. Elle a ensuite réitéré l'engagement de l'organisation à mettre en œuvre l'objectif de la Conférence de Bogota.

Perspectives et appel à l'action

120. Mme Aver Gavar, Vice-Présidente du CAEDBE et rapporteuse spéciale sur les violences à l'égard des enfants, a reconnu l'importance des points soulevés au cours des présentations et a souligné ce que pourrait être les perspectives pour mettre fin aux violences à l'égard des enfants. Elle a mentionné les recommandations suivantes qui pourraient ouvrir la voie, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des engagements pris par les États membres lors de la Conférence de Bogota comme un moyen de demander des informations sur la mise en œuvre puisque les promesses sont publiques; l'amélioration des mécanismes législatifs et politiques sur les violences à l'égard des enfants; la collecte continue et durable de données; un financement adéquat pour mettre fin aux violences à l'égard des enfants; un partage soutenu du dialogue; pour les États membres de concevoir des solutions locales; encourager et faciliter la participation des enfants à l'élimination de la violence à l'égard des enfants; les États devraient soumettre des rapports au Comité pour améliorer le suivi et la présentation de rapports; et la mise en place de collaborations en ce qui concerne la mise en œuvre des lignes directrices de 2024 sur l'élimination des violences à l'égard des enfants.

POINT 21 : Audition sur la Communication n° 021, People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi

121. Le Comité a tenu une audition sur la Communication N° 0021/Com/003/2022 présentée par People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi et a décidé de délibérer sur le fond de la Communication lors de sa 46^{ème} session ordinaire.

POINT 22 : Audition sur le fond de la Communication N° 024, IHRDA contre la République du Botswana

122. Le Comité a tenu une audience sur la Communication N° 0024/Com/001/2023 soumise par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique et le Centre pour les Droits de l'Homme (au nom de l'ACM) contre la République du Botswana. L'audience s'est déroulée en présence des représentants des requérants et de l'État défendeur, à l'issue de laquelle les deux parties à la Communication ont convenu de résoudre la question par un règlement à l'amiable sous les auspices du Comité dans un délai de 30 jours.

POINT 23 : Présentation du budget et des projets

123. Le Comité a pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du budget 2025 et a examiné les activités budgétaires prévues par le CAEDBE pour 2026. Le Secrétariat a informé le Comité de l'état d'avancement des projets soutenus par l'ACCP et la GIZ.

124. Le Comité a apprécié la mise à jour des différents projets soutenus par les organisations partenaires, notamment l'ACCP, la GIZ et l'UE.

POINT 24 : Examen des communications en cours

125. Le Comité a décidé de statuer sur le fond de la Communication N° 0020/Com/002/2022 présentée par les Avocats associés pour les droits de l'homme en Afrique (au nom des enfants des Témoins de Jéhovah) contre l'Etat d'Erythrée au cours de sa 46^{ème} session ordinaire.

POINT 25 : Adoption des décisions

Communications en cours

- i. Communication N° 0017/Com/001/2021 présentée par Child Rights and Rehabilitation Network, Institute for Human Rights and Development in Africa et Centre for Human Rights (au nom des enfants affectés par les accusations de sorcellerie au Nigeria) contre la République Fédérale du Nigeria : Le Comité a décidé d'envoyer un rappel à l'État partie concernant sa demande d'investigations sur le terrain. Le Comité a également décidé d'examiner les éléments de fond lors de sa 46^{ème} Session ordinaire.
- ii. Communication N° 0023/Com/005/2022 IHRDA et Centre for Human Rights, University of Pretoria (au nom des enfants du Nigeria) contre la République Fédérale du Nigeria : Le Comité a décidé d'envoyer un rappel à l'Etat partie pour qu'il soumette ses arguments sur le fond et a décidé d'examiner les éléments du fond lors de sa 46^{ème} Session ordinaire.
- iii. Communication N° 0019/Com/001/2022 - L'Institut pour les droits de l'Homme et le Développement en Afrique et M. Solomon Joojo Cobbinah au nom des écolières vivant le long de la rivière Offin dans la région Ashanti contre la République du Ghana : Le Comité a décidé d'accorder la prolongation demandée pour que l'État partie puisse finaliser les termes du règlement à l'amiable d'ici mai 2025.
- iv. Communication N° 0025/Com/001/2024 Centre Africain d'études sur la Justice et la Paix au nom de Mohammed Abdelmonim Salih Contre la République du Soudan : Le Comité a décidé de suspendre l'examen de cette Communication jusqu'à ce que les choses reprennent leur cours normal et pacifique dans l'Etat partie.
- v. Communication N° 0021/Com/003/2022 présentée par People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi : Le Comité, après avoir délibéré sur les éléments du fond, a décidé de poursuivre l'examen de la question au cours de la 46^{ème} session.
- vi. Communication N° 0020/Com/002/2022 présentée par les Avocats associés pour les droits de l'Homme en Afrique (au nom des enfants des Témoins de Jéhovah) contre l'Etat d'Erythrée : Le Comité a décidé de délibérer sur le fond de la Communication lors de sa 46^{ème} session ordinaire.

Documents du Comité

126. Le Comité a adopté les documents ci-dessous tels qu'amendés, en attendant l'intégration de ses commentaires finaux, en assignant des membres pour faciliter le processus de finalisation :

- i. Observation générale sur l'article 11 relatif au droit à l'éducation
 - ii. Observation générale sur l'article 25 relatif aux enfants privés de soins parentaux. Le Comité a désigné les Honorables Aboubekrine El Jera, Robert Nanima et Hermine Kembo Gatsing pour appuyer la rapporteuse spéciale sur les enfants sans de soins parentaux, l'Hon. Anne Musiwa, en vue de finaliser l'Observation Générale dans un délai de trois semaines, conformément aux délibérations qui ont eu lieu.
 - iii. Outil de suivi des enfants sans soins parentaux
 - iv. Lignes directrices sur les réparations
 - v. Note d'orientation sur l'élaboration de rapports sur les droits et le bien-être des enfants atteints d'albinisme
 - vi. Amendement des procédures opérationnelles standard des groupes de travail sur la présence régulière des experts externes et l'implication de l'absentéisme constant et de la non-coopération. Le Comité a désigné l'Hon Aboubekrine El Jera d'appuyer à la finalisation de l'amendement.
 - vii. Code de conduite du CAEDBE pour la sauvegarde des enfants : Le Comité a désigné l'Honorable Ghislain Roch Etsan, l'Honorable Anne Musiwa et l'Honorable Poloko Nuggert Ntshwarang de finaliser le Code de conduite.
 - viii. Note conceptuelle pour le 35^{ème} anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant :
127. Le Comité a reporté l'examen des documents ci-dessous et a désigné ses membres comme point focal pour appuyer à la préparation des documents qui seront examinés et adoptés lors de la 46^{ème} Session ordinaire :
- Lignes directrices sur le rapport d'activité intersession : Hon. Hermine Kembo Takam Gatsing est désignée comme point focal.
 - Résolution sur la création d'un groupe de travail sur les Communications :
 - Résolution sur la mise en place de la procédure de rapport ciblé des États parties : Hon Aver Gavar est désignée comme point focal.



128. Le Comité a décidé d'élaborer une Observation Générale sur l'article 13 concernant les enfants handicapés, conformément à la recommandation de son groupe de travail sur les enfants handicapés.

Décisions sur les mécanismes spéciaux

129. Le Comité a décidé de mettre fin aux fonctions du rapporteur spécial sur les enfants en situation de vulnérabilité et a adopté, telle qu'amendée, une résolution pour la création d'un rapporteur spécial sur l'investissement et la budgétisation en faveur des enfants.

130. Le Comité a désigné son nouveau membre, Hon. Joseph Sunday Sinnah, comme rapporteur spécial sur la Justice pour enfants et rapporteur pays pour la République du Bénin, la République du Cameroun, la République du Tchad, la République du Gabon et la République du Liberia.

Statut d'affilié

131. Le Comité a accordé le statut d'affilié à l'Institution nationale des droits de l'Homme de Tanzanie, une commission en charge des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance, après un examen minutieux de son dossier de candidature.

Statut d'observateur

132. Le Comité a accordé le statut d'observateur aux organisations ci-dessous dont la demande a été examinée au cours de la session :

- Réseau africain de la petite enfance ;
- Institut africain d'études sur l'enfance ;
- Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi (FENADEB) ;
- Fonds Nelson Mandela pour l'enfance ;
- Société juridique d'Afrique de l'Est .

133. Le Comité a également examiné les demandes des organisations ci-dessous et a décidé de demander un complément d'information comme suit :



- Ahaki à soumettre des documentations sur (i) son travail sur les droits de l'enfant et (ii) son interaction précédente avec le Comité.
- La Fondation Child's doit présenter (i) son rapport d'activité (programme d'activités), (ii) le profil de l'organe exécutif et (iii) la source de financement.
- L'initiative Probono des femmes doit fournir davantage d'informations sur ses activités en matière de droits de l'enfant.

Autres décisions

134. Le Comité a délibéré sur la demande de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples concernant l'étude tripartite sur le contentieux des droits des filles et a décidé d'adhérer et de participer à l'étude.

135. La Comité a adopté la Décision du Bureau d'affecter certains membres à l'élaboration du nouveau plan stratégique avec le consultant et le secrétariat, à savoir l'Hon. Hermine Kembo Gatsing, l'Hon. Robert Nanima et l'Hon. Sabrina Gahar, sous la coordination de l'Hon. Aver Gavar et avec le soutien de l'Hon. Anne Musiwa.

Rapport de session

136. Le Comité a adopté le rapport de sa 45^{ème} session tel qu'amendé.

Date et lieu de la prochaine session

137. Le Comité a décidé de tenir sa 46^{ème} session ordinaire du 26 novembre au 6 décembre 2025. En ce qui concerne le lieu, le Comité a délibéré sur les manifestations d'intérêt qu'il a reçues pour accueillir la 46^{ème} session ordinaire et a décidé que ces offres devraient être soumises par la voie diplomatique dans un délai de 1 à 2 mois, après quoi le Comité s'efforcera d'organiser la session dans son siège.

POINT 26 : Clôture

138. L'Hon. Wilson Almeida Adão, Président du Comité, a remercié tous les membres du Comité et le personnel du Secrétariat pour l'organisation et la réussite de la 45^{ème} Session ordinaire, malgré les difficultés rencontrées. Le Président a souligné que les contraintes budgétaires et le changement de lieu de la session faisaient partie des défis à relever.

L'Hon. Adão a souligné la nécessité de mobiliser des ressources pour la réalisation efficace de son mandat, en particulier pour l'organisation du 35^{ème} anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et de sa 46^{ème} session ordinaire. Il a également mis en exergue certaines des réussites du Bureau et des dispositions prises pour l'élection du nouveau bureau lors de la prochaine session et a réaffirmé l'engagement du Bureau à fournir davantage d'efforts au cours de la période restante de son mandat. Le Président a également souligné que la prochaine session sera la dernière pour certains membres du Comité qui ont bien servi le Comité, et il a indiqué qu'il y aura un moment de reconnaissance de leur contribution au cours de la 46^{ème} Session ordinaire. Il a remercié les interprètes d'avoir contribué à rendre la session interactive et inclusive. Enfin, il a déclaré officiellement close la 45^{ème} Session ordinaire.